

Assainissement collectif et non collectif

Rapport Annuel sur le Prix
et la Qualité des Services Publics

2020

Septembre 2021



valence
Romans
AGGLO

Valenceromansagglo.fr



Sommaire

▼ 3 **Edito**

▼ 4 **Faits marquants 2020**

▼ 5 **Perspectives 2021**

▼ 6 **La compétence assainissement**

Définition et Carte d'identité

Le patrimoine et les infrastructures

Gouvernance, fonctionnement et organisation

Une équipe pluridisciplinaire

Une compétence inscrite dans la transition énergétique et environnementale

▼ 12 **Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement**

Les modes de gestion

Réseaux

Traitement des eaux usées

Conformité des systèmes d'assainissement

Diagnostic permanent

▼ 24 **Études et travaux**

▼ 27 **Relations aux usagers**

Accueil des usagers

Urbanisme et assainissement

Contrôles des branchements

Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions domestiques

Service public d'assainissement non collectif

▼ 33 **Administration et finances**

Administratif

Tarification

Finances

▼ 39 **Partenariats**

▼ 41 **Annexes**

En 2020, la crise de la COVID 19 a accéléré les mutations déjà en cours au sein de la régie de l'assainissement, avec davantage de télétravail dans les équipes. L'adaptabilité a ainsi été le maître mot de cette année très particulière, sans pour autant diminuer la réactivité et la qualité des interventions sur le terrain.

Dans ce contexte si particulier, nous tenions à remercier toutes les équipes, et notamment les « premières lignes » de la régie assainissement : les égoutiers, les électromécaniciens, les techniciens et les assistantes chargées de l'accueil téléphonique. Sans eux, la continuité du service n'aurait pu être assurée pendant les 2 premiers mois de confinement.

En 2020, l'activité est restée très importante, avec notamment :

- la réception d'un bassin d'orage de 7 000 m³ dans l'enceinte du lycée Camille Vernet à Valence, qui permet de réduire les débordements sur le quartier Faventines lors de pluies très importantes,
- le démarrage du chantier de la méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence. Il s'agit d'une opération structurante pour l'Agglo, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) visant à conforter la transition énergétique du territoire. L'injection de biogaz est prévue au premier semestre 2022.
- la finalisation des réflexions autour de la mise aux normes du système d'assainissement de Romans, avec pour objectif l'achèvement des travaux de mise en conformité avant 2026. Les travaux prévus devraient notamment permettre d'améliorer le traitement des eaux usées avec un agrandissement de la station d'épuration.

Enfin, 2020 marque aussi la fin de l'harmonisation de la redevance assainissement avec un tarif désormais unique sur tout le territoire de 1,16 € HT /m³ et de 19 € de part fixe.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et ne doutons pas que vous trouverez dans ce rapport les réponses aux questions essentielles pour la protection de notre environnement.

Nicolas Daragon
Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence

Yves Pernot
Conseiller délégué à l'assainissement
Adjoint au Maire d'Étoile-sur-Rhône

Faits marquants 2020

Premier confinement lié à la pandémie de la COVID 19. Service minimum mis en place avec des équipes d'astreinte pour l'exploitation et le maintien d'un accueil téléphonique. Mise en place du télétravail pour la majorité des agents de la régie assainissement.



Réception et mise en service d'un 4^e bassin d'orage de 7 000 m³ sur la ville de Valence pour réduire les débordements en cas de pluies intenses dans le quartier Faventines.

Arrêt non programmé de l'incinérateur des boues sur la STEU de Valence, et envoi des boues de la station de traitement des eaux usées sur plusieurs sites d'incinération en raison d'une pollution aux métaux lourds sur le réseau (cadmium).

Démarrage des travaux de l'unité de méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence pour une mise en service prévue en 2022.

Arrivée d'une animatrice eaux pluviales pour accélérer la mise en œuvre d'une politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur le territoire (poste financé par l'Agence de l'Eau).

Soutenance de la thèse d'Alejandro Claro Bareto qui vient couronner un partenariat de 4 années avec l'INSA de Lyon sur la modélisation hydraulique et particulière des déversoirs d'orage.

Effort important sur le renouvellement de véhicules avec 2 nouvelles hydrocureuses, 1 nouveau camion pour l'équipe de maçons, 1 véhicule pour les électromécaniciens, et 1 nouvel utilitaire pour l'équipe de métrologie.



Engagements forts pris auprès des services de l'État pour la mise aux normes du système d'assainissement de Romans. Près de 50 M d'€ HT de travaux prévus sur le mandat avec notamment l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans.

Poursuite des campagnes de contrôles initiaux des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Barbières et d'Eymeux.

Mise en service de nouveaux espaces sur le site de Pizançon avec des vestiaires pour les agents, et une salle de convivialité optimisée et agrandie.

Perspectives 2021

Déploiement du logiciel

de gestion des usagers de l'assainissement : de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'encaissement de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), un outil pour simplifier et optimiser le travail des agents de la direction au service des usagers.

Conforter la politique de gestion intégrée et durable des eaux pluviales sur le territoire

en déclinant un plan d'actions validé par les élus. Gérer les eaux pluviales à la source, plus qu'une nécessité, cela doit devenir progressivement une évidence.

Mise en place d'une politique de gestion patrimoniale

des réseaux d'assainissement et des équipements avec :

- ▶ l'acquisition d'outils informatiques dédiés,
- ▶ la programmation d'inspections télévisées

L'objectif est de donner davantage de visibilité aux communes sur les secteurs où les réseaux devront être renouvelés prioritairement et de se dégager progressivement et en partie des programmes de voirie des communes.

Consolider la culture de pilotage et de suivi

de l'activité par des indicateurs en lien avec les outils mis en place.

Réaliser la campagne de diagnostic initial

des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Chatuzange-le-Goubet.

Démarrer les travaux de desserte en assainissement collectif

des habitants des quartiers Dinas, des Petiots et des Rivoras à Montmeyran, et des rues du Royans et de Claude Marcé à Mours-Saint-Eusèbe.

Finaliser la prospective financière

de l'assainissement avec un nouveau tarif cible et un programme pluriannuel d'investissement intégrant les travaux de mises aux normes et un niveau adapté de gestion patrimoniale.

Lancer une étude pour définir les gisements possibles

en matière d'énergies renouvelables avec comme objectif une compétence assainissement neutre en matière d'émissions de gaz à effet de serre.



La compétence assainissement

La compétence Assainissement de l'Agglo recouvre 2 missions

Assainissement collectif des eaux usées

Le service public d'assainissement des eaux usées assure le raccordement au réseau public, puis la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, élimination des boues produites comprise.

52 communes sur les 54 communes de Valence Romans Agglo sont dotées d'un service public d'assainissement collectif. Seules les communes de Barcelonne et du Chalon n'ont pas de réseau d'assainissement collectif.

Assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées.

Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales réalisée par l'Agglo s'exerce uniquement dans les zones « urbanisées », c'est-à-dire les zones où l'urbanisation est assez dense pour nécessiter de gérer les eaux pluviales créées par ces zones.

Le système de gestion des eaux pluviales de l'Agglo est constitué des éléments suivants :

- ▶ les réseaux d'eaux pluviales strictes,
- ▶ les puits d'infiltration,
- ▶ les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,

- ▶ les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes,
- ▶ les fossés en milieu urbain qui servent majoritairement aux eaux pluviales issues des zones urbanisées, qu'ils soient ou non confortatifs de la voirie.

Le présent rapport ne devrait concerner que les services publics d'assainissement collectif et non collectif. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre (réseaux unitaires par exemple), de nombreuses parties du présent rapport concernent les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales.

Carte d'identité du service

83 765 abonnés

1 616 Km de réseaux de collecte d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales

16,7 M de m³ collectés et traités sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées

70 agents

13 964 installations d'assainissement non collectif

43 stations de traitement des eaux usées

54 communes, dont 2 sans réseau d'assainissement collectif



Bassin d'orage de Chabeuil

Le patrimoine et les infrastructures

La compétence assainissement représente un patrimoine important (1 616 km de réseaux, 43 stations de traitement des eaux usées, 10 bassins d'orage). Les 3 principaux systèmes d'assainissement de Valence, Portes-lès-Valence et Romans concentrent l'essentiel des abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif (près de 94 %). Les réseaux unitaires, qui sont souvent les réseaux les plus anciens se concentrent dans les centres historiques des villes de Valence et de Romans.

Chiffres clés

RÉSEAUX

Eaux usées strictes (dont 34 km de refoulement)	758 km
Unitaires	461 km
Total Réseaux d'assainissement	1 219 km
Eaux pluviales strictes	397 km
Total Assainissement et eaux pluviales	1 616 km
Nombre de regards	52 412
Nombre de postes de refoulement	186
Nombre d'abonnés	83 765

OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE

Nombre de stations de traitement des eaux usées (STEU)	43
Nombre de bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement)	10

OUVRAGES DE GESTION DU PLUVIAL

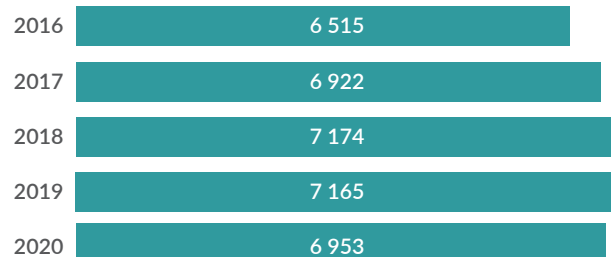
Nombre de grilles et avaloirs	26 162
Nombre de puits d'infiltration	4 219
Bassins de stockage et ou d'infiltration des eaux pluviales	67

86 %

Taux de desserte de la population par un réseau d'assainissement collectif

Déclarations de travaux et d'intentions de travaux

La direction de l'assainissement est sollicitée en tant que gestionnaire des réseaux et a répondu en 2020 à 6 953 Déclaration de projet de Travaux et /ou Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux sur les 54 communes.



LES 3 PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES

	VALENCE	ROMANS-SUR-ISÈRE	PORTES-LÈS-VALENCE
Nombre de communes raccordées	7	10	6
Communes raccordées	Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montéliér, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45 ^e parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Bourg-de-Péage, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-les-Beaumont, Mours, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans, et une partie de la zone d'activité de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Étoile-sur-Rhône, Montéléger, Montmeyran, Portes-lès-Valence
Capacité en Equivalent Habitants	174 000	107 900	74 000
Eaux usées strictes	318 km (63 %)	144 km (36 %)	140 km (70 %)
Unitaires	177 km (36 %)	228 km (63 %)	46 km (30 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	495 km	372 km	186 km
Eaux pluviales strictes	217 km	70 km	53 km
TOTAL Assainissement et eaux pluviales	712 km	442 km	239 km
Nombre de postes de refoulement	85	45	40
Nombre de bassins d'orage (bassins de stockage et de restitution au réseau d'assainissement)	7 Volume total de 26 360 m ³	1 Volume total de 2 500 m ³	2 Volume total de 1 100 m ³
Nombre d'abonnés	38658 (47 %)	29827 (36 %)	9146 (11 %)

 **En annexe 2** l'état du patrimoine commune par commune

Gouvernance, fonctionnement et organisation

La Direction de l'assainissement regroupe plusieurs services :

- ▶ Deux Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) constitués par le service public d'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées), et le service public d'assainissement non collectif avec un budget unique assainissement présenté dans le présent document. C'est le périmètre de la régie assainissement.
- ▶ Un service public administratif (SPA) de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges de ce service sont imputées sur le budget général de l'Agglo. Ce service n'a pas de recettes propres.

Des refacturations sont réalisées par le budget assainissement au budget général de l'Agglo pour :

- ▶ les interventions de la régie pour l'exploitation des réseaux pluviaux stricts (montant de 50 k€ en 2020),
- ▶ la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (fonctionnement et investissement) (montant de 200 k€ en 2020)

Gouvernance

Yves Pernot, élu sur la commune d'Étoile-sur-Rhône et conseiller communautaire, exerce sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération les fonctions de conseiller délégué à l'assainissement.

Nathalie Nieson, maire de la commune de Bourg de Péage, 7^{ème} Vice-présidente de l'Agglo en charge du cycle de l'eau, supplée Yves Pernot en cas d'absence.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et le passage en régie dotée de la seule autonomie financière, les principales décisions prises en matière d'assainissement sont désormais discutées au préalable au niveau du conseil d'exploitation de la régie assainissement, composé de 12 membres (7 élus, 3 représentants des associations d'usagers, et 2 personnes qualifiées). Le conseil d'exploitation est présidé par Yves Pernot.

18 délibérations ont été prises par le conseil communautaire au titre des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales en 2020.

Suite aux élections municipales de 2020, une commission cycle de l'eau a été créée. Celle-ci, compte tenu du contexte sanitaire, ne s'est pas réunie en 2020.

A noter également que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée notamment de représentants des associations d'utilisateurs, se prononce chaque année sur les Rapports Annuels du Délégué (RAD) produits pour chaque contrat de délégation de service public, et sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des services d'assainissement collectif et non collectif.

Une équipe pluridisciplinaire au service de tous les usagers

La direction de l'assainissement comptabilisait, fin 2020, 70 agents répartis pour moitié sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet (Direction, Service Gestion du Patrimoine, Unités administrative et appui technique), et pour l'autre moitié sur le site de Mauboule à Valence (Service exploitation, Contrôle des contrats de DSP, Unité Qualité des rejets).

+ *En annexe 13* organigramme de la direction de l'assainissement

Avec le personnel intervenant dans le cadre des délégations de service public, des prestations de services, des travaux et des études, le nombre d'emplois liés à l'activité assainissement est estimé à 170 sur le territoire.

La formation continue avec des métiers très techniques et en évolution permanente reste au cœur des préoccupations de la régie assainissement avec 69 journées de formation suivies en 2020 (contre 133 journées en 2019 et 286 en 2018). Le contexte sanitaire a malheureusement contribué à ce faible nombre de journées de formations suivies en 2020.

Pour pallier à ce contexte général très défavorable aux formations en 2020, la régie de l'assainissement a souscrit un accès à des formations à distance via une plateforme spécifique dédiée aux métiers de l'eau et de l'assainissement. Près de 50 heures de formation ont été suivies par les agents avec cette formule innovante en 2020 avec la validation de 27 modules.



Une compétence inscrite dans la transition énergétique et environnementale

L'Agglo, un territoire Eau-Responsable !

Lors du conseil communautaire du 26 juin 2018, Valence Romans Agglo s'est engagée à respecter les Principes de l'IWA (International Water Association) en tant que territoire « Eau-Responsable ».

Sur le territoire de l'agglomération, cela se concrétise notamment par :

- ▶ La mise en place d'une participation financière de 70 € le m² auprès des communes qui désimperméabilisent des surfaces raccordées aux réseaux d'assainissement (ex. parkings enherbés) ;
- ▶ La détermination de secteurs où la déconnection des eaux pluviales des réseaux est prioritaire : un secteur de 12 Ha à déconnecter sur Valence est d'ores et déjà identifié ;
- ▶ Le développement d'approches systémiques incluant l'ensemble des services urbains (eau, déchets, voirie, espaces verts, urbanisme, énergie...);
- ▶ La poursuite de l'engagement de la communauté d'agglomération sur le volet Nord de la coopération décentralisée et notamment les actions d'éducation envers les citoyens.

Plus globalement, il s'agit de développer la mise en œuvre d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

Infiltrer les eaux pluviales là où elles tombent, un principe simple, qui rejoint d'autres préoccupations : lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité, recharge des nappes, réintroduction de la nature en ville...



1,7ha
déconnectés
des réseaux

Une compétence vertueuse en matière d'économies d'énergie

Des engagements forts ont été pris par VEOLIA dans les 2 nouveaux contrats de DSP qui ont démarré en 2018. Les économies d'électricité sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées sont estimées dans le cadre des nouveaux contrats à 1,144 Gwh, soit l'équivalent de la consommation en électricité de 250 logements environ.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, sur le territoire en régie directe et en prestations de services (postes de refoulement principalement), 20% des besoins en énergie sont désormais couverts par des énergies renouvelables, soit 60 MWh/an sur une consommation de 312 MWh/an

À Valence, les travaux de la future unité de méthanisation des boues ont démarré en juillet 2020 avec l'injection de 900 000 Nm³/an de biogaz dans le réseau GrDF prévue au premier semestre 2022, l'équivalent de 8,73 GWh de production d'énergie propre, de quoi chauffer avec du gaz « propre » l'équivalent de 2 200 logements chaque année.

L'objectif est bien de tendre vers un bilan neutre en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour la compétence assainissement. D'autres gisements restent à explorer : mise en place de panneaux photovoltaïques, récupération de calories dans les eaux usées, hydroélectricité...

Une étude sera lancée en 2021 sur ce sujet.



Aménagement pour la gestion des eaux pluviales à l'entrée de St-Paul-lès-Romans



Une compétence au service de la biodiversité

Les sites des stations de traitement des eaux usées et bassins d'eaux pluviales présentent une superficie importante (une soixantaine d'hectares) avec des espaces naturels pas ou peu valorisés. Au regard de leur positionnement géographique, proches des cours d'eau, ces sites sont intéressants pour la préservation de la biodiversité.

Une démarche partenariale a été mise en place avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) en 2019 pour disposer d'un accompagnement « expert » pour valoriser le potentiel des 2 sites les plus importants à savoir les stations de traitement des eaux usées de Romans et de Valence. L'objectif est de labelliser ces équipements comme « refuges LPO » avec la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Pour les 41 autres stations de traitement des eaux usées, un diagnostic a été confié à la LPO en 2019. Suite à la restitution de cette étude en 2020, le conseil d'exploitation de la régie assainissement a validé la mise en place d'actions sur 5 stations de traitement des eaux usées : Barbières, Marches, Montrigaud, Saint-Bonnet-de-Valclérieux et Upie.

Ces sites feront l'objet d'aménagement et de gestion différenciée des espaces verts afin de favoriser la biodiversité.

En parallèle, une réflexion a été menée sur la mise en place d'éco-pâturage, qui réduit les déchets verts liés à la fauche et favorise la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. Il contribue à limiter l'embroussaillage et à contrôler les ligneux et les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès.

À compter de 2021, un test avec la mise en place de moutons d'Ouessant sera effectué sur les sites des STEU Charpey Chef-Lieu et STEU Saint-Vincent-la-Commanderie.

Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement

Modes de gestion

Le scénario arrêté en 2016 par l'Agglo est complètement mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2018 avec le nouveau contrat de DSP des stations de traitement des eaux usées de Valence et de Portes-lès-Valence.

Délégation de service public

Les 2 principaux contrats de délégation de service public (DSP) confiés à VEOLIA sont :

- ▶ l'exploitation de la collecte et du traitement des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans. Ce contrat, qui a démarré le 1^{er} octobre 2018, s'est traduit par la mise en place d'un stockage dynamique de temps de pluie qui permet depuis juin 2020 de traiter jusqu'à 31 000 m³/j sur la station de traitement des eaux usées contre 14 990 m³/j auparavant. Les volumes déversés directement dans La Savasse et sans traitement ont été considérablement réduits en temps de pluie. Ce contrat qui a une durée de 12 ans se terminera le 31 décembre 2029.
- ▶ pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence, des collecteurs de la couronne valentinoise et de l'ex Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la région portoise. Ce contrat a une durée de 15 ans et se terminera le 30 septembre 2033.

Valence Romans Agglo gère aussi le contrat de DSP de la commune de Peyrus pour l'exploitation des réseaux et de la station de traitement des eaux usées. Ce contrat se termine le 31 décembre 2021.

Régie directe

Le périmètre du service exploitation de la direction de l'assainissement est passé progressivement de 6 communes en 2014 à 13 communes en 2018. Cela a permis une optimisation des moyens matériels et humains. Les réseaux, postes de refoulement et bassins d'orage des 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence sont désormais exploités par du personnel de l'Agglo (soit 905 km de réseaux, représentant 56 % du total). Un effort substantiel a été réalisé sur le renouvellement de la flotte de véhicules du service exploitation en 2020 avec l'achat de 2 nouvelles hydrocureuses et d'un véhicule pour l'équipe de maçons.

Prestation de services

L'exploitation des systèmes d'assainissement de taille plus petite a été confiée à la SAUR avec la passation d'un marché de prestations de service. Ce contrat, démarré le 1^{er} janvier 2018, est renouvelable tous les ans et se termine fin 2021.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MODES DE GESTION

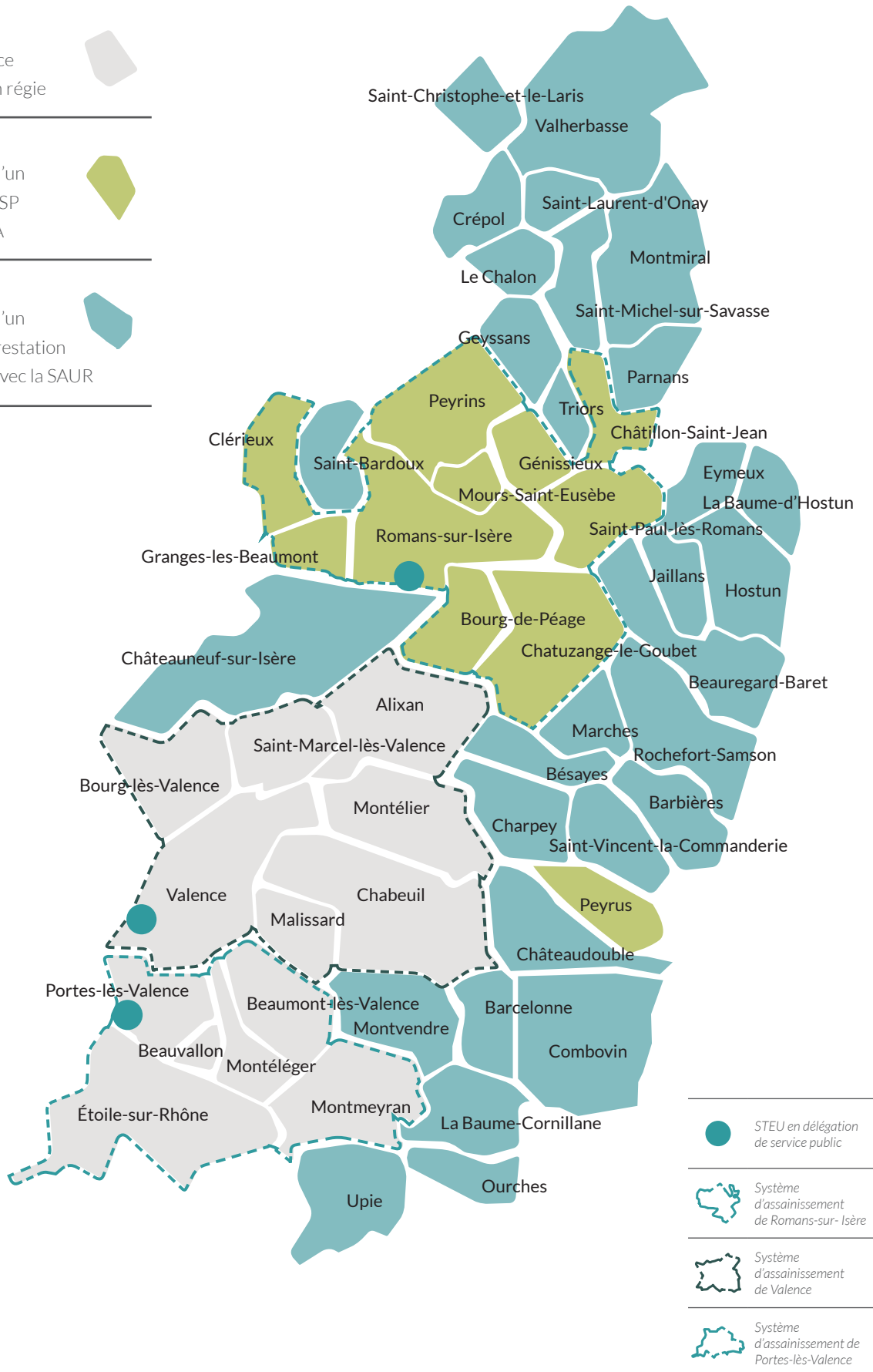
Communes dont le service est assuré en régie



Communes bénéficiant d'un contrat de DSP avec VEOLIA



Communes bénéficiant d'un contrat de prestation de services avec la SAUR



Réseaux

Chiffres clés

785 Nombre d'interventions de désobstructions
129 Linéaire curé de réseaux d'assainissement (10 %)
7 Linéaire curé de réseaux d'eaux pluviales (2 %)
7 240 Grilles/avaloirs curés (27 %)
5523 Puits d'infiltration nettoyés (12 %)

+ En annexe 2 le détail, commune par commune

Périmètre en régie : 13 communes, systèmes d'assainissement de Valence et de Portes-lès-Valence

La régie d'assainissement de l'Agglo intervient sur les 13 communes raccordées aux unités de traitement de Valence et Portes-lès-Valence. Cela représente un patrimoine de 951 km de réseaux, 16 563 grilles, 3 165 puits d'infiltration et 117 postes de relevage.

Les équipes de la régie sont composées de 10 égoutiers, 4 électro-mécaniciens, 3 maçons et 3 agents de maîtrise. Trois camions hydro-cureurs sont utilisés pour le curage et le débouchage des réseaux, l'entretien des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales.

Ces nettoyages concernent :

- ▶ Les obstructions sur réseau ou branchements,
- ▶ Les curages préventifs,
- ▶ Les entretiens des postes de relevage.

2 campagnes annuelles de dératisation et désinsectisation des réseaux sont effectuées sur le périmètre de la régie afin de limiter le développement des nuisibles (rats, blattes...). 109 interventions de traitement des réseaux ont été faites en 2020.



Périmètre en prestation de services

La SAUR, prestataire de services, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (réseaux, postes de relevage et unités de traitement) sur 30 communes de l'agglomération. Cela représente un patrimoine de 223 km de réseaux, 1 894 grilles, 186 puits d'infiltration et 21 postes de relevage.

Périmètre en délégation de service public

VEOLIA, titulaire des 3 contrats de DSP assainissement, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement sur 10 communes de l'agglomération. Cela représente un patrimoine de 442 km de réseaux de collecte, 46 km de réseaux de transit, 7 705 grilles, 868 puits d'infiltration et 48 postes de relevage.

COMPARATIF DES 3 PÉRIMÈTRES

	Régie	Prestation de services	Délégation de service public
Interventions de désobstruction	522	57	206
Km de réseaux d'assainissement curés	75	16	38
Total périmètre	635	166	418
% de réseaux curés	11,8	10	9
km de réseaux d'eau pluviale curés	1,4	3,3	2,6
Total périmètre	270	57	70
% de réseaux curés	0,5	6	4
Grilles/avaloirs nettoyés	1 726	304	5 210
Total périmètre	16 563	1 894	7 705
% de grilles/avaloirs curés	10	17	67
Puits d'infiltration curés	184	17	322
Total périmètre	3 165	186	868
% de puits d'infiltration curés	6	10	37
Tampons renouvelés	197	0	8

136 km
de réseaux curés
préventivement

Traitement des eaux usées et pluviales

Valence Romans Agglo assure l'exploitation et le bon fonctionnement de 43 stations de traitement des eaux usées sur un périmètre de 51 communes pour une capacité totale de traitement de 371 625 équivalents habitants. Ses ouvrages permettent d'assurer le traitement des eaux usées et pluviales collectées et acheminées par les réseaux.

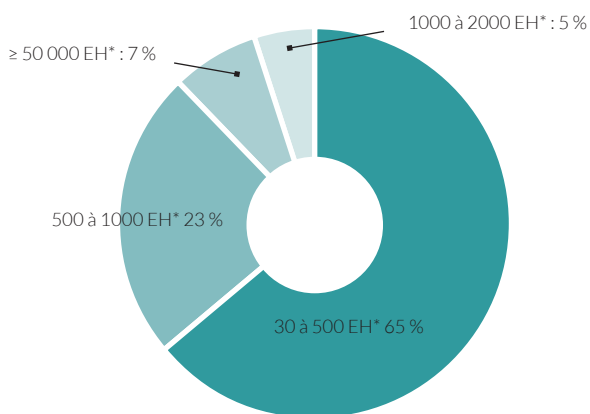
37 stations de traitement des eaux usées sont exploitées par la SAUR via un marché de prestation de service, 6 par VEOLIA dans le cadre de contrats de délégation de service public.

La majorité des petites stations de traitement présentes sur le territoire ne nécessite pas d'électricité pour fonctionner. Il s'agit de procédés d'épuration avec un écoulement gravitaire nécessitant peu d'entretien avec des coûts de fonctionnement limités, tout en assurant de bons rendements épuratoires.

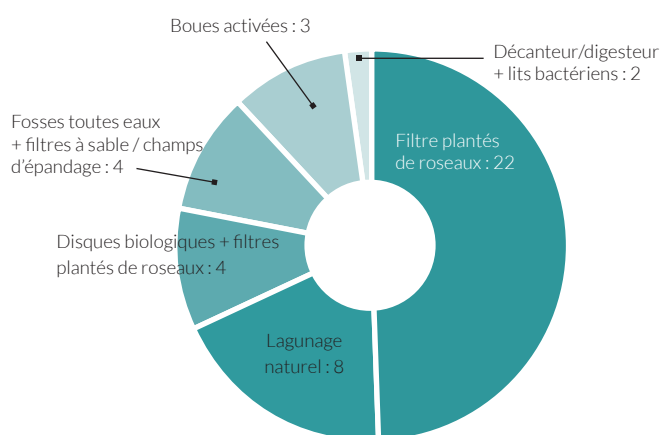
À noter que les eaux usées des communes de La Baume-d'Hostun et d'Hostun sont traitées par la station de traitement des eaux usées du SMABLA (Syndicat Mixte d'Assainissement pour la Bourne et la Lyonne Aval) située sur la commune de St-Nazaire-en-Royans.



TAILLE DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES



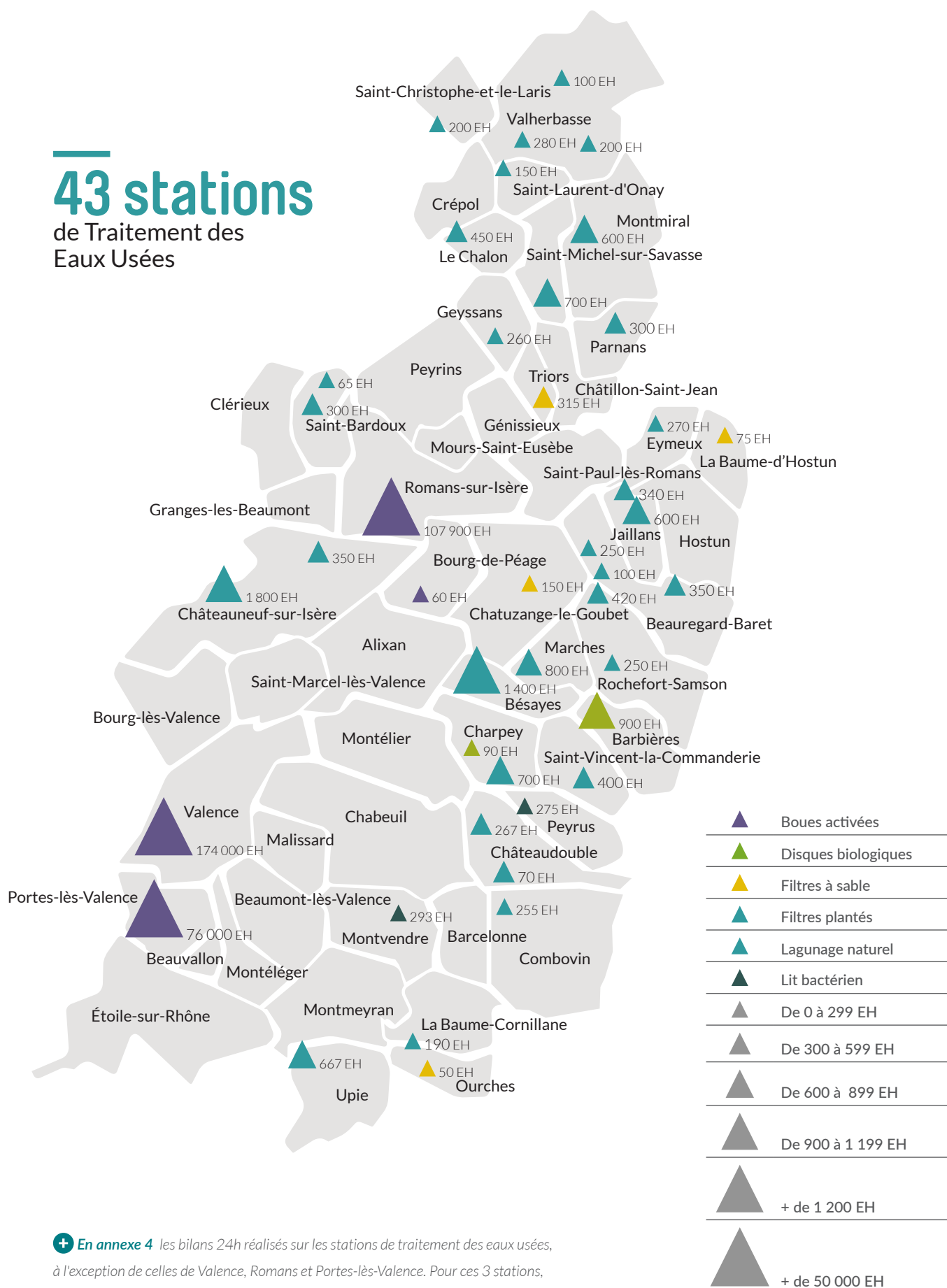
TYPE DE TRAITEMENT



**Note : l'Equivalent-Habitant (EH) est l'unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station de traitement des eaux usées. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station soit 21,6 kg de DBO5/an.*

43 stations

de Traitement des
Eaux Usées



+ En annexe 4 les bilans 24h réalisés sur les stations de traitement des eaux usées, à l'exception de celles de Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Pour ces 3 stations, les bilans 24 h sont reportés dans les bilans annuels de ces 3 systèmes d'assainissement.



Station de traitement des eaux usées de Valence

Station de traitement des eaux usées de Valence

Cette station, mise en service en 2003, traite les eaux usées du système d'assainissement de Valence. Son exploitation est assurée par Veolia Eau.

Les boues de la station sont dirigées vers l'incinérateur présent sur le site de la station. Lors des périodes d'arrêt du four, les boues sont évacuées vers différents sites de compostage.

Les performances de la station sont excellentes.

En 2020, 0,10% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 10 400 m³. 3% des effluents ont été traités par le traitement physico-chimique (temps de pluie) soit 321 980 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station d'épuration se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 50% et 57% en DBO.

3 615 tonnes
de boues (en matières sèches)
produites par les 3 principales
stations de traitement

Résultats 2020	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 398 495	4 736 464	2 160 607	441 943
Pollution rejetée (kg/an)	216 620	362 352	86 447	35 324
Rendement	91%	92%	96%	92%
Boues produites (TMS/an)	1 724			
Volume (m³/an)	10 205 382			

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2018	2019	2020	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		4 204 353	4 568 658	4 854 851	6,3%
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,09	1,08	1,18	
Ratio kwh/m ³ traité	0,91	0,41	0,43	0,48	

Fait marquant

AVARIE MAJEURE SUR LE FOUR D'INCINÉRATION

Elle a nécessité son arrêt à partir de fin juin et jusqu'à janvier 2021. Une pollution des boues au cadmium sur le réseau a compliqué l'évacuation des boues durant cette même période. L'exploitation des ouvrages a ainsi été fortement perturbée durant tout le second semestre 2020. Un fonctionnement normal a pu être retrouvé à partir de fin janvier 2021 avec une réparation du four à la fin de l'année 2020.

Station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence

Cette station mise en service en 2001, traite les eaux usées du système d'assainissement de Portes-lès-Valence. Son exploitation est assurée par Veolia Eau.

Les performances du système de traitement sont excellentes.

En 2020, 1% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 20 423 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station d'épuration se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 36% et 42% en DBO.

Résultats 2020	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	621 852	1 434 977	706 156	151 570
Pollution rejetée (kg/an)	28 858	81 997	19 479	7 674
Rendement	95%	94%	97%	95%
Boues produites (TMS/an)		480		
Volume (m ³ /an)		2 315 353		

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2018	2019	2020	Écart n/n-1
Consommation électrique (kwh/an)		1 533 345	1 666 875	1 490 498	-7,4%
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,11	1,12	1,08	
Ratio kwh/m ³ traité	0,91	0,57	0,65	0,65	

Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère

Cette station, mise en service en 2002, traite les eaux usées du système d'assainissement de Romans. La station reçoit une part notable d'effluents d'origine industrielle ce qui induit des variations importantes des charges reçues. Son exploitation est confiée à Veolia Eau.

Les performances de la station sont globalement bonnes. Cependant, la station reçoit régulièrement des charges de pollution très supérieures à sa capacité de traitement ce qui conduit à des non conformités.

En 2020, 3% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans l'Isère sans traitement, soit 108 328 m³.

Le taux de charge moyen en DCO est de 72% et 66% en DBO5. Cependant la semaine la plus chargée de l'année (CPBO, Charge Brute de Pollution Organique) est nettement supérieure à la capacité de la station : 10 288 kg/j soit 159% de la capacité nominale.

Résultats 2020	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	1 568 112	3 427 904	1 563 430	316 539
Pollution rejetée (kg/an)	166 180	307 371	75 917	70 310
Rendement	89%	91%	95%	78%
Boues produites (TMS/an)		1 411		
Volume (m ³ /an)		4 223 830		

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2018	2019	2020	Écart n/n-1
Consommation électrique (kwh/an)		3 570 125	3 320 856	3 199 729	-2,7%
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	0,95	0,94	1,02	
Ratio kwh/m ³ traité	0,91	0,83	0,73	0,75	

Nota : arrêt de l'incinérateur depuis 2019

Conformité des systèmes de collecte

Trois critères de conformité, dont un pour le système de collecte et deux pour le système de traitement, sont calculés pour les systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 Equivalents Habitant.

Système de collecte

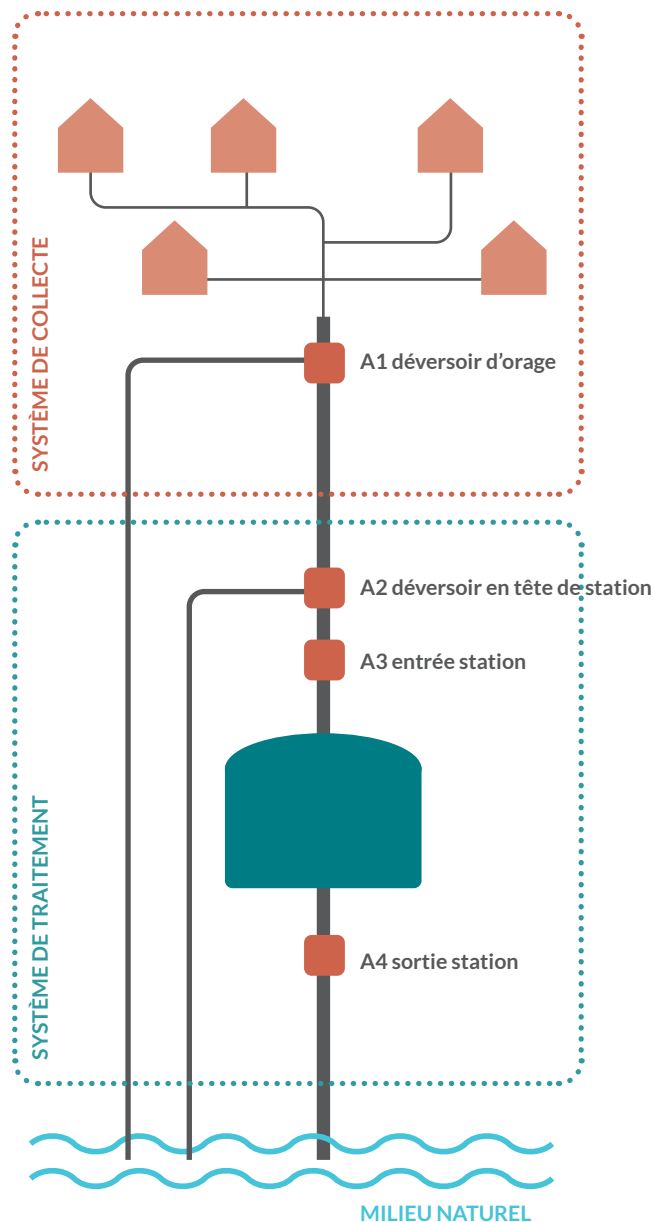
Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

Certains déversoirs d'orage sont soumis à autosurveillance si la charge organique au droit de l'ouvrage est supérieure à 2 000 EH. Ils sont alors considérés comme des points réglementaires A1.

La conformité des systèmes de collecte peut s'apprécier sur l'un des trois critères suivants :

- ▶ Moins de 20 jours de déversements durant l'année pour chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance,
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5% des volumes d'eaux collectés produits par l'agglomération durant l'année.
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5% des flux de pollution collectés par l'agglomération durant l'année.

Afin de prendre en compte la variabilité interannuelle de la pluviométrie, cette analyse est menée sur la base des 5 dernières années.



Valence

Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte, 10 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la direction de l'assainissement a arrêté son choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Valence. Le système de collecte de Valence évalue sa conformité sur le critère flux.

Ouvrage	Flux - Charge DBO5 (Kg/an)					Moyenne glissante
	2016	2017	2018	2019	2020	
Charge déversé A1	80 657	74 835	101 372	115 722	81790	91371
Charge A3	1 895 927	1 919 436	1 921 143	2 228 397	1 903 112	1 973 603
Charge A2	319	191	1 101	3 529	1 786	1 385
Charge collectée A1+A2+A3	1 976 903	1 994 462	2 023 616	2 347 648	1 986 689	2 066 359
% déversé/collecté	4,1%	3,8%	5,0%	4,9%	4,1%	4,4%
Le système de collecte de Valence est considéré comme conforme en 2020						

Portes-lès-Valence

Sur les 27 déversoirs d'orage du système de collecte, 3 seulement sont soumis à autosurveillance.

CRITÈRE JOURS DE DÉVERSEMENTS

Ouvrage	Nombre de jours de déversement					Moyenne	Situation réglementaire
	2016	2017	2018	2019	2020		
DO Iles du Chiez	17	8	12	17	13	13	CONFORME
DO Lorient	7	1	2	3	2	3	CONFORME
DO Beauvallon	7	1	1	4	2	3	CONFORME

CRITÈRE VOLUME

Ouvrage	Volume (m³/an)					Moyenne glissante
	2016	2017	2018	2019	2020	
Volume déversé A1	1 783	1 566	1 236	4369	768	1 944
Volume A3	2 488 729	2 253 110	2 699 878	2 675 979	2 315 353	2 486 610
Volume A2	72 553	43 004	43 370	39 398	20 423	43 750
Volume collecté A1+A2+A3	2 563 062	2 297 680	2 744 484	2 719 746	2 336 544	2 532 303
% déversé/collecté	0,06%	0,07%	0,05%	0,16%	0,03%	0,05%
Le système de collecte de Portes-lès-Valence est considéré comme conforme en 2020						

CRITÈRE FLUX DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGÈNE SUR 5 JOURS (DBO5)

Les déversoirs d'orage du système de collecte ont une capacité inférieure à 600 kgDBO₅/j, les flux déversés au niveau des déversoirs A1 ne sont donc pas mesurés. Le calcul du flux de pollution déversé par rapport au flux de pollution collecté ne peut pas être fait. Le choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Portes-lès-Valence est en cours d'étude et sera arrêté à la fin du schéma directeur, lorsque le porter à connaissance du système sera déposé.

Romans-sur-Isère

Sur les 62 déversoirs d'orage du système de collecte, 15 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la direction de l'assainissement a arrêté son choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Romans-sur-Isère. Le système de collecte de Romans évalue sa conformité sur le critère flux.

917 250 m³

au total déversés par les déversoirs de l'Agglo

(499 000 m³ pour Romans, et 417 000 m³ pour Valence)

Ouvrage	Flux - Charge DBO5 (Kg/an)					
	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne glissante
Charge déversé A1	106 726	64 001	191 382	106 216	159 079	125 481
Charge A3	1 769 966	1 656 565	1 894 551	1 870 321	1 532 525	1 744 786
Charge A2	55 522	39 460	77 528	39 224	25 588	47 464
Charge collectée A1+A2+A3	1 932 214	1 760 026	2 163 461	2 015 761	1 717 192	1 917 731
% déversé/collecté	5,5%	3,6%	8,8%	5,3%	9,3%	6,5%

Le système de collecte de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme en 2020

Conformité des systèmes de traitement

Sont vérifiés la conformité des équipements et la performance des ouvrages d'épuration.

Valence

Le débit de référence* du système d'assainissement de Valence pour 2020 (48 980 m³/j) reste supérieur au débit de conception de la station de traitement des eaux usées (46 750 m³/j) sans conséquences sur la qualité du traitement les journées les plus chargées.

La charge brute de pollution organique reçue en 2020, pendant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO 136 913 EH), est inférieure à la capacité nominale de la station de 171 666 EH. Un pic de charge de 198 369 EH a été constaté le 17 janvier 2020, en raison d'une forte pluie (15 mm) après une période sèche. Ce bilan a été écarté du calcul de la CBPO en raison de circonstances exceptionnelles. La CBPO pour l'année 2020 correspond ainsi à la moyenne des charges entrantes constatées entre le 23 et le 29 février 2020.

Des valeurs rédhitoires ont été constatées le 3 octobre, le 16 novembre et le 17 décembre 2020. En effet, des départs de boues ont eu lieu lors d'épisodes pluvieux en raison de la forte concentration en boues dans les bassins dus à l'arrêt de l'incinérateur de Valence.

* Débit de référence = percentile 95 = valeur telle que 95 % des valeurs mesurées sont en dessous et 5 % sont au-dessus, calé sur la moyenne des 5 dernières années.

Les services de l'État ont considéré ces événements comme exceptionnels, ce qui a permis de considérer le système de traitement conforme aux prescriptions nationales et locales.

À noter que le redémarrage de l'incinérateur est prévu pour février 2021 ce qui mettra fin à cette problématique.

Portes-lès-Valence

Le débit de référence du système d'assainissement de Portes-lès-Valence de 2020 (12 885 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (8 942 m³/j), sans conséquences sur la qualité du traitement les journées les plus chargées.

La charge brute de pollution organique reçue en 2020 est de 68 440 EH. On constate une variation de +28 % de la CBPO entre 2019 et 2020. Néanmoins, elle demeure inférieure à la capacité nominale de la station (76 000 EH) et on ne constate pas de pic sur les charges entrantes en 2020.

Trois non-conformités ont eu lieu en condition normale de fonctionnement, ce qui reste inférieur au nombre de tolérance acceptable au vu du nombre d'échantillons.

Le système de traitement de Portes-lès-Valence est considéré conforme aux prescriptions nationales et locales.

Romans-sur-Isère

Le débit de référence de la station de traitement de Romans-sur-Isère de 2020 (26 344 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (14 990 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2020 (171 467 EH), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est largement supérieure à la capacité nominale de la station (107 900 EH). Des pics de charge sont constatés durant toute l'année.

De trop nombreux déversements au déversoir en-tête de station (47 jours) ainsi qu'au *by-pass* (163 jours) ont lieu. Des valeurs rééhibitoires ont également eu lieu en condition normale de fonctionnement les 19 janvier, 17 février, 26 février, 2 mars, 3 juin, 28 août et 15 novembre 2020.

Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales.

De plus, la Commission Européenne a engagé une procédure précontentieuse contre la France des installations de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère pour non-respect des exigences fixées par la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Autres stations

Les performances épuratoires des 40 autres stations de traitement des eaux usées sont conformes à la réglementation, à l'exception de celles de :

- ▶ Upie,
- ▶ Montvendre,
- ▶ Châteauneuf-sur-Isère Chef-Lieu.

Un schéma directeur a été lancé sur la commune d'Upie afin d'évaluer les travaux nécessaire sur le système d'assainissement (réseau et station).

Une étude de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Montvendre est en cours avec des travaux prévus courant 2022-2023.

Des travaux de modification du pré traitement de la STEU de Châteauneuf-sur-Isère sont planifiés en 2021 afin de fiabiliser la mesure en entrée.



Le diagnostic permanent

Le diagnostic permanent est une démarche continue d'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Ce diagnostic consiste à :

- ▶ une connaissance approfondie et permanente de l'état structurel et fonctionnel du système d'assainissement,
- ▶ mieux prévenir et identifier les dysfonctionnements,
- ▶ suivre et évaluer l'efficacité des actions correctives,
- ▶ exploiter le système d'assainissement avec une stratégie d'interventions planifiées et optimisées sur les plans techniques et financiers,
- ▶ élaborer et suivre un plan d'action d'amélioration permanente du système d'assainissement.

La réglementation (arrêté du 21 juillet 2015) impose la mise en place d'un diagnostic permanent au plus tard le 31 décembre 2020 pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 EH.

Sur le territoire de l'Agglo, 3 systèmes d'assainissement sont concernés, à savoir les systèmes de Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence.

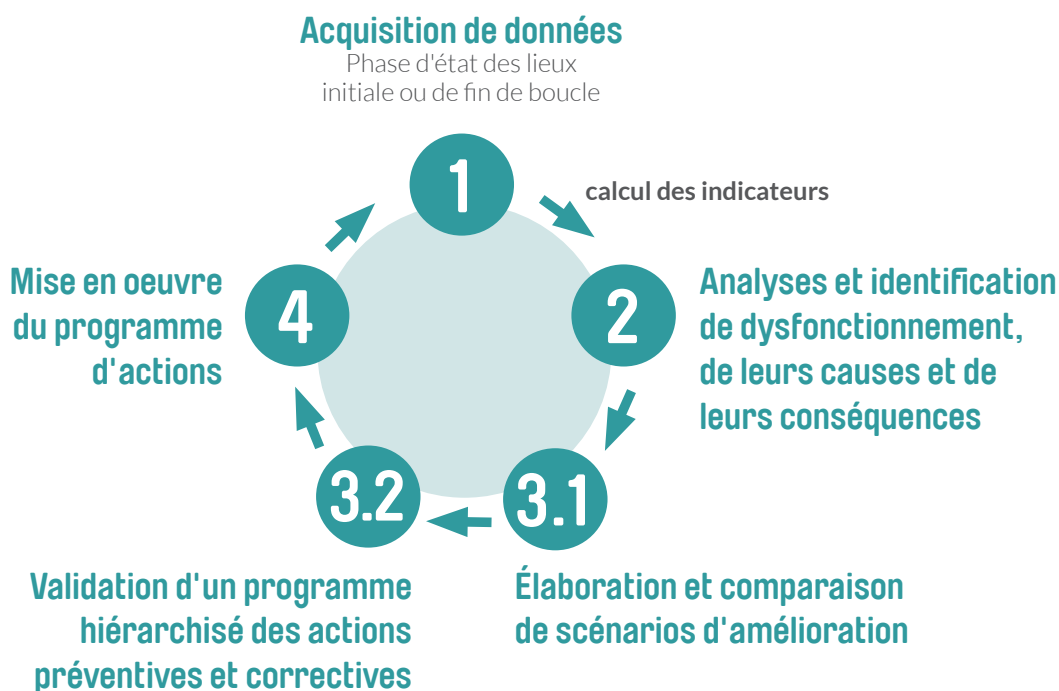
Pour mettre en place ce diagnostic permanent sur les 3 systèmes d'assainissement, un état des lieux sur différentes thématiques a été réalisé en 2020 sur :

- ▶ la totalité des réseaux inspectés par caméras,
- ▶ les eaux pluviales collectées par secteur,
- ▶ les eaux claires parasites permanentes par secteur,
- ▶ la quantification des déversements aux milieux naturels,
- ▶ la caractérisation de la sensibilité des milieux et de leur suivi.

Dans le cadre de ce diagnostic permanent, ont également été mis en place en 2020 :

- ▶ des outils cartographiques pour mieux cibler les interventions de curage préventif dans les réseaux (localisation du risque d'envasement et des points noirs identifiés lors de l'exploitation des réseaux),
- ▶ la définition de secteurs d'interventions prioritaires pour les inspections télévisées à réaliser sur les 3 systèmes d'assainissement.

La démarche de gestion patrimoniale des réseaux et des équipements avec l'acquisition de logiciels dédiés prévu en 2021 a bien évidemment été poursuivie en 2020.



Travaux réalisés en assainissement collectif et en gestion des eaux pluviales

La direction de l'assainissement réalise en interne une partie des études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux « classiques » d'extension ou de réhabilitation de réseaux et de mise en place d'ouvrages d'infiltration d'eaux pluviales avec une équipe de 6 techniciens.

Pour les opérations plus complexes (par exemple création de stations de traitement des eaux usées, bassins d'orage, ou extensions de plus grande ampleur), la direction de l'assainissement fait appel à des prestataires externes. Ces opérations sont suivies par 3 chargés d'opérations.

Travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées

En 2020, le linéaire de renouvellement de réseaux se porte à 1 924 m au total pour les réseaux d'assainissement, soit 0,17 %, cela reste très insuffisant par rapport à l'objectif à terme de renouveler 1 % des réseaux d'assainissement par an, soit 12 km.

En 2020, peu de travaux de voirie ont été engagés par les communes. Cela s'est traduit par ce faible taux de renouvellement des réseaux d'assainissement qui sont principalement réalisés lors des travaux de requalification ou de réfection de voiries.

L'objectif est bien de progresser dans les 5 ans qui viennent sur ce taux de renouvellement des réseaux avec l'acquisition d'un logiciel de gestion patrimoniale en 2021, qui permettra d'identifier les secteurs à renouveler prioritairement. Cela permettra de se dégager progressivement des programmes voiries des communes pour le renouvellement des réseaux d'assainissement.

FAITS MARQUANTS

LA FINALISATION DES TRAVAUX DU BASSIN D'ORAGE de 7000 m³ dans l'enceinte du lycée Camille Vernet à Valence, avec une réception au mois de juin 2020

LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION DES BOUES sur le site de la station de traitement des eaux usées de Valence

1 924 m

de réseaux renouvelés

Les principales réhabilitations de réseaux en 2020 sont :

- ▶ Romans-sur-Isère, côte des Crottes, Côte des Crottons, Côte Baudoin et Côte Bonnot : réhabilitation avec une mise en séparatif du réseau ;
- ▶ Valence, rue Colbert : réhabilitation par chemisage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- ▶ Chabeuil, chemin de Bellet : dévoiement du réseau pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment du collège ;
- ▶ Valence, chemin de Paillassier : réhabilitation par chemisage du réseau très dégradé en sortie du refoulement du bassin de Malissard ;
- ▶ Valence, allée des lilas : réhabilitation du collecteur et des branchements.

+ En annexe 5.1 la liste des dépenses mandatées en 2020 relatives à des opérations de renouvellement

Travaux d'extension de réseau d'eaux usées

Les extensions de réseaux mis en service cumulent un linéaire de 1 200 m.

Parmi les principales extensions du réseau d'eaux usées, on trouve :

- ▶ Portes-lès-Valence, route de Monerit : extension de réseau pour desservir le stade de Coulaud ;
- ▶ Montéliér, ZA des petits champs : dévoiement du réseau EU pour permettre l'extension du bâtiment de l'entreprise Bonhomme ;
- ▶ Valence, avenue de Chabeuil : extension du réseau EU pour permettre le raccordement des 3 concessionnaires.

+ En annexe 5.2 la liste des dépenses mandatées en 2020 relatives à des travaux d'extension de réseau d'eaux usées

8 M € HT

de travaux en assainissement et gestion des eaux pluviales

Travaux de gestion des eaux pluviales

+ **En annexe 5.3** le détail des travaux réalisés en matière de gestion des eaux pluviales par commune

+ **En annexe 5.5** la liste des travaux de réhabilitations d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales

Opérations réalisées en comaîtrise d'ouvrage

Les travaux sont réalisés par les communes pour le compte de Valence Romans Agglo dans le cadre d'une convention de comaîtrise d'ouvrage. L'Agglo rembourse la commune une fois les travaux réceptionnés.

+ **En annexe 5.4** la liste des travaux en comaîtrise d'ouvrage avec les communes

Branchements

La direction de l'assainissement réalise les travaux de branchement (partie publique du branchement) sur les 52 communes qui disposent d'un service public d'assainissement collectif.

L'utilisateur fait une demande qui est suivie par un rendez-vous dans les 15 jours avec un technicien de la direction. Un devis est ensuite envoyé à l'utilisateur. Les travaux sont réalisés 2 mois au maximum après réception à l'Agglo de l'acceptation du devis par le demandeur. Les branchements

sont refacturés au coût réel des travaux réalisés, majorés de 10% de frais de maîtrise d'œuvre.

En 2020 :

- ▶ 247 demandes de branchement ont été traitées
- ▶ 175 rendez-vous ont été fixés
- ▶ 181 devis ont été réalisés
- ▶ 51 demandes ont été classées sans suite
- ▶ 124 branchements ont été réalisés suite aux demandes et 19 dans le cadre d'extensions. Ces chiffres n'intègrent pas les branchements réalisés dans le cadre de viabilisation de lotissements.

+ **En annexe 5.6** la liste des branchements par commune

Travaux ponctuels en assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales

Les travaux ponctuels concernent principalement les petits travaux sur le réseau (casses sur le réseau, regard à reprendre, déviements, création de puits d'infiltration...)

- ▶ 144 interventions
- ▶ 263 k€ HT de dépenses sur le budget annexe assainissement et 170 731 € TTC pour le budget général

+ **En annexe 5.7** la liste des travaux ponctuels par communes (réparation sur le réseau principalement)

Remplacement des tampons sur le périmètre en régie (13 communes)

Sur le périmètre de la régie (13 communes), une équipe de maçons au sein du service exploitation procède au remplacement ou à la réparation des tampons des regards.

En 2020, Valence Romans Agglo a remplacé et réparé 290 tampons de regards (215 en 2019).



Études assainissement et gestion des eaux pluviales

En 2020, les études structurantes ont été poursuivies avec notamment la poursuite des schémas directeurs d'assainissement avec :

- ▶ La finalisation des études pour la mise aux normes du système d'assainissement de Romans. Cela s'est traduit fin 2020 par des engagements forts pris auprès des services de l'État : près de 50 M d'€ de travaux prévus sur le mandat avec notamment l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans de 107 000 à 175 000 Équivalent Habitant, la mise en place d'un nouveau poste de refoulement au niveau de la Presle, et la déconnexion de près de 30 hectares des réseaux pour les 10 communes,
- ▶ La poursuite du schéma directeur du système d'assainissement de Portes-lès-Valence,
- ▶ La finalisation de l'étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux usées traitées. Il n'y aura pas de suites favorables données dans les scénarios étudiés à Romans ou à Crépol. Le territoire reste aujourd'hui bien desservi par de nombreux réseaux d'irrigation sans véritables problèmes encore sur la ressource en eau pour l'irrigation. Les contraintes réglementaires restent aussi très fortes pour la réutilisation des eaux usées traitées. Cela rend non viable d'un point de vue économique les projets sur le territoire aujourd'hui.

767 k€ HT

Total des dépenses en études pour l'assainissement et la gestion des eaux pluviales

Le total des études réalisées en assainissement (budget annexe de l'assainissement) s'élève à 658 k€ HT.

Diagnostic amiante	10 500 €
Diagnostic de réseaux	78 600 €
Tests et essais dans les opérations préalables à la réception	3 800 €
Étude de sol	57 300 €
Géodétection de réseaux	81 100 €
Maîtrise d'œuvre, opc, csps	138 900 €
Étude réutilisation des eaux usées traitées	40 200 €
Schéma directeur d'assainissement du système de Portes-lès-Valence	165 500 €
Schéma directeur d'assainissement du système de Romans-sur-Isère	52 500 €
Schéma directeur d'assainissement du système de Valence	16 300 €
Levés topographiques	13 700 €
Total général	658 400 €

+ En annexe 5.8 montant des études engagées en matière d'assainissement par communes

Pour la gestion des eaux pluviales, la majorité des études concernent la réalisation d'études de sol (évaluation de la perméabilité du sol en vue du dimensionnement des ouvrages d'infiltration), et les études de maîtrise d'œuvre.

Le total des dépenses effectuées en 2020 se portent à 131 700 € TTC.

+ En annexe 5.9 montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune



Bassin de gestion des eaux pluviales de Châtillon-Saint-Jean

Relations aux usagers

Accueil des usagers

Un accueil physique est dédié aux usagers de l'assainissement sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, du lundi au vendredi.

L'accueil téléphonique avec un numéro unique (04 75 75 41 50) dédié aux usagers de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi a traité 9 269 appels en 2020 soit une moyenne de 772 appels/mois. Le taux de décroché en 2020 de 90.15 % s'est nettement amélioré depuis le recrutement d'une 4^e assistante en juillet 2019 et la réception des appels en simultané par au moins deux assistantes. Ce taux de décroché a même dépassé l'objectif fixé à 85% (taux de décroché 2019 : 79,25%). Cet indicateur est aujourd'hui excellent.

772
appels par mois
en moyenne



Urbanisme et assainissement

Avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

La direction de l'assainissement est obligatoirement consultée sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et émet un avis technique de conformité (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) aussi bien sur la partie assainissement que sur la gestion des eaux pluviales.

En 2020, le nombre de demandes d'urbanisme traitées a retrouvé un niveau équivalent à celui des années précédentes.

+ En annexe 6.2 les avis délivrés par commune

1 946 avis
donnés au titre de
l'urbanisme

Zonage d'assainissement

La révision des zonages se fait préférentiellement en parallèle des procédures de révision des PLU pour que soient intégrées pleinement les contraintes liées à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales. L'enquête publique est, si possible, menée conjointement à celle de révision du PLU. Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales doivent être annexés au PLU afin d'être rendus opposables.

Actuellement deux communes (Bourg-lès-Valence et Malissard) ont approuvé ou annexé un zonage de gestion des eaux pluviales à leur PLU. L'objectif est à terme de couvrir l'ensemble du territoire par des zonages de gestion des eaux pluviales. Plusieurs communes ont engagé la révision de leur PLU en 2020, ce qui conduira à la publication en 2022 et 2023 de 11 zonages d'assainissement révisés.

Contrôles des branchements

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et le nouveau contrat de délégation de service public pour le système d'assainissement de Romans, VEOLIA assure les contrôles des branchements au réseau d'assainissement sur les 10 communes du périmètre du contrat.

Sur le reste du territoire, ce service de contrôle est assuré par 2 agents de la direction de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2019.

Si la demande est faite par l'utilisateur (principalement lors de la vente d'habitations), le contrôle est facturé 152.98 € TTC par VEOLIA sur le périmètre en DSP ou 135 € TTC par Valence Romans Agglo sur le reste du territoire.

Les contrôles sont également ciblés sur les secteurs connus pour les présences d'eaux claires parasites en temps de pluie. Il s'agit principalement de raccordement de branchement d'eaux pluviales des habitations dans les réseaux d'eaux usées. Cela permet d'engager des actions auprès des particuliers leur demandant de faire des travaux de déconnexion de leurs eaux pluviales qui doivent être gérées sur leur parcelle.

	VEOLIA (périmètre DSP Romans)	Valence Romans Agglo	Bureaux d'études
A la demande de l'utilisateur	48	47	0
A l'initiative de la collectivité (dont contre-visite)	3	205	0
Dans le cadre de schémas directeurs, investigations	0		150
TOTAL	54	252	150

+ En annexe 7 le détail des contrôles de branchement par communes

L'équipe de contrôleurs est équipée en moyens techniques permettant de diagnostiquer des problèmes ponctuels et de réaliser des tests (fumée, colorants). Grâce à eux, la connaissance du patrimoine de l'assainissement s'améliore chaque jour.

Les contrôleurs jouent également un rôle de conseil et de pédagogie auprès des usagers pour expliquer la mise en œuvre et l'entretien des raccordements au réseau collectif.

456
contrôles



Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques

Raccordement des entreprises

Pour les entreprises produisant des eaux usées non domestiques il est soumis à la délivrance d'une autorisation de la part de la collectivité.

Sur le territoire, à la date du 31 décembre 2020, 77 entreprises bénéficient d'une autorisation de rejet ou d'une convention de déversement auxquelles s'ajoutent 29 constats d'absence de rejets non domestique au réseau de collecte public.

Les établissements autorisés intègrent les principaux émetteurs de pollution non domestiques. Il est à souligner que cette liste d'usagers non domestiques est loin d'être exhaustive. De très nombreux établissements rejettent encore des effluents non domestiques sans autorisation dans les réseaux d'assainissement. La démarche de régularisation des autorisations de déversement sera poursuivie activement dans les années à venir. Le suivi des charges polluantes montre en effet des pointes importantes en entrée des 3 principales stations de traitement des eaux usées. L'identification de substances toxiques transitant dans les réseaux de collecte via le suivi de Rejets de Substance Dangereuses dans l'Eau (RSDE) et des campagnes de mesures réalisées ponctuellement dans les réseaux, s'explique principalement par des rejets non connus à ce jour.

L'année 2020 a été marquée par l'application systématique des nouvelles modalités de facturation de la redevance assainissement validées en 2019. Cela s'est traduit par une mise à jour administrative des établissements et le renforcement des modalités de suivi des usagers non domestiques.

+ Annexe 11 : liste détaillée des établissements autorisés

Opération collective « Qualité eau »

Pour répondre aux enjeux nationaux de réduction des émissions de substances dangereuses dans les eaux, Valence Romans Agglo est engagée depuis septembre 2016 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme dans un dispositif d'« Opération Collective » cadrée et financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Initialement calibrée sur la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2019, celle-ci s'est vue renouvelée pour une période de 2 ans (2020-2021) et entre dorénavant dans le cadre du Contrat d'Agglo 2020-2024.

Menée en partenariat avec la CCI de la Drôme, l'Agglo poursuit ses actions autour des axes majeurs suivants :

- ▶ l'accompagnement gratuit et personnalisé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles pour la gestion de leurs rejets (diagnostics eau/déchets/ produits dangereux, identification d'actions correctives, aides à l'investissement...);
- ▶ la régularisation administrative des rejets au réseau (autorisation spéciale de déversement) ;
- ▶ la prévention et la gestion des pollutions accidentelles ;
- ▶ l'homogénéisation de la gestion des usagers non domestiques du territoire ;
- ▶ la prise en compte de la connaissance « toxique » sur le territoire dans la définition des orientations ;
- ▶ le déploiement d'opérations de sensibilisation et de valorisations des actions et des entreprises engagées dans la démarche (diffusion d'outils de bonnes pratiques, organisation de réunions d'informations et de sensibilisation, visites d'ouvrages assainissement, ...).





Chiffres clés

28 diagnostics « eaux / déchets / produits dangereux »

46 mises à jour administratives :

25 Autorisations Spéciales de Déversement (ASD)

21 courriers attestant l'absence de rejet non domestique au réseau public de collecte

2 dossiers de subventions « Qualité eau » supplémentaires

20 dossiers de subventions approuvés au total par l'Agence de l'Eau depuis le démarrage de l'opération collective en 2016

116 k€ HT de subventions allouées en 2020 pour 355 k€ HT d'investissements

411 k€ HT de subventions allouées au total pour des investissements atteignant près de 1569 k€HT depuis 2016

Rejets de substances dangereuses dans l'eau

Il s'agit d'un plan action national dont l'objectif est double :

- ▶ permettre une meilleure connaissance des substances dangereuses rejetées dans l'eau,
- ▶ contribuer à l'atteinte du bon état des eaux et à la réduction, voire suppression, des rejets de substances dangereuses dans l'eau.

Le plan d'action concerne les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 10 000 Equivalents-Habitants il est mis en œuvre sur les unités de traitement de Portes-lès-Valence, Romans et Valence.

Les stations de traitement des eaux usées ne sont pas conçues pour éliminer les micropolluants. Ainsi, la réduction à l'amont de la station de traitement des eaux usées est la solution privilégiée.

Au cours de l'année 2020 des diagnostics amont sur les réseaux de collecte ont été réalisés dans le prolongement des campagnes de recherche des micropolluants effectuées en 2018-2019. Ils ont permis de conforter les priorités définies dans le cadre de l'opération « Qualité Eau » mais aussi de d'élargir ou de réorienter les actions vers certains établissements.

Des capteurs passifs, de type « pieuvre », ont été utilisés pour l'identification des polluants métalliques sur le secteur valentinois. Ces capteurs peuvent être installés dans les réseaux pendant plusieurs semaines, et captent la pollution sur une longue période. Le diagnostic ne vise pas d'objectif de quantification précise mais plutôt de localisation. La pollution d'origine industrielle étant souvent ponctuelle et irrégulière, ces capteurs apparaissent pour ce type de démarche plus adaptés que la méthode des prélèvements moyens 24h usuellement mis en œuvre.

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public à caractère industriel. Il assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble des 54 communes du territoire. Il a également un rôle de conseil auprès des usagers pour la conception et l'entretien de leur installation.

Le contrôle consiste en une vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux pour les installations neuves ou en réhabilitation, et d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres.

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport indiquant si l'installation est conforme à la réglementation et précisant les améliorations à apporter pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement. Des recommandations en termes d'entretien de l'installation sont également fournies.

La loi a introduit :

- ▶ l'obligation pour les communes de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans ;
- ▶ l'obligation pour les propriétaires d'installations non conformes et présentant des risques sanitaires et environnementaux de procéder aux travaux prescrits par le SPANC dans un délai de 4 ans ;
- ▶ l'obligation de réaliser les contrôles du système d'assainissement non collectif lors d'une vente d'un bien immobilier ; ce contrôle ayant une durée de validité de 3 ans ;
- ▶ dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, l'obligation pour les futurs acquéreurs de procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente ;
- ▶ l'obligation de joindre pour tous les permis de construire, le document du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation d'ANC au regard des prescriptions réglementaires (décret 2012-274 du 28/02/2012).

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

4 techniciens au sein de l'unité accompagnement technique des usagers constituent le service public d'assainissement non collectif qui est rattaché à la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo.

Aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Au-delà des missions obligatoires de contrôle, Valence Romans Agglo a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations suite au désengagement de l'Agence de l'Eau le 1er janvier 2018.

Par délibération du 27 septembre 2018, Valence Romans Agglo a mis en place le versement d'une aide de 3000 € auprès des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif présentant un danger pour la santé des personnes.

Le particulier doit déposer sa demande d'aides au plus tard 2 ans après la date du diagnostic de bon fonctionnement. Le nombre d'installations aidées est limité à 20 par an.

En 2020, 101 installations ont été réhabilitées par des particuliers, mais aucun propriétaire n'a adressé une demande pour bénéficier de ce programme d'aides.

Estimation de la population desservie par le service d'assainissement non collectif

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du SPANC.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 31 599 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 225 262 habitants (données INSEE 2015), soit 14 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2020 à 13 964 installations.

+ En annexe 8.2 un tableau présente commune par commune le nombre estimé d'installations d'assainissement non collectif, le nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle, et le nombre d'installations n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle

101
installations
réhabilitées

Bilan d'activités du service assainissement non collectif

En 2020, le SPANC de Valence Romans Agglo a concentré ses efforts sur la poursuite de la réalisation des campagnes de contrôles initiaux sur les communes du territoire qui n'avaient pas encore organisé ces visites. Ainsi toutes les installations des communes de Barbières et Eymeux ont été contrôlées. Un regain d'activités a également été observé sur la création et la réhabilitation des installations.

Les campagnes de contrôles initiaux se poursuivront de 2021 à 2022 sur les communes de Chatuzange-le-Goubet, Jaillans et Beauregard-Baret dernières communes pour lesquelles les diagnostics initiaux n'ont pas été réalisés.



AVIS RENDUS* DU SPANC EN 2020

Année de réalisation des contrôles	Diagnostic de bon fonctionnement	Diagnostic Vente	Avis de Conception	Contrôle de Réalisation	Total
2017	295	314	234	166	1009
2018	370	277	236	158	1041
2019	298	277	199	206	980
2020	104	262	236	288	890

(*) Nombre de rapports SPANC envoyés au cours de l'année

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il s'agit du rapport ci-dessous, exprimé en pourcentage :

$$\frac{\text{Nombre d'installations conformes} + \text{Nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

Sur les 11 922 installations contrôlées (en intégrant les installations neuves réalisées), 2 241 sont considérées comme non conformes et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.

Tarifs 2020

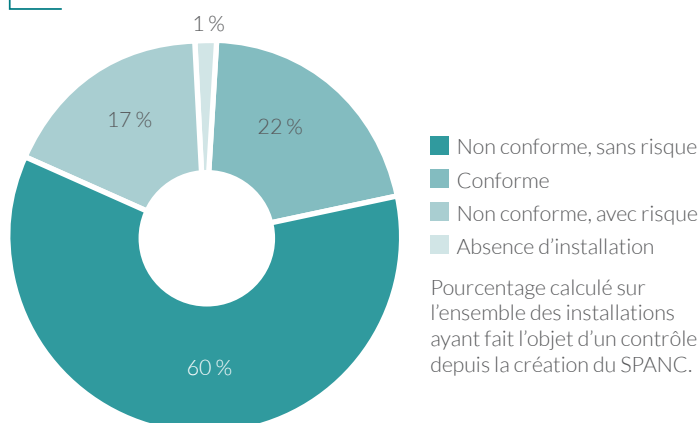
Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 135 €

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement : 100 €

Contrôle de conception d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

Contrôle de réalisation d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

ÉTAT DU PARC DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS



81 %

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

+ En annexe 8.1 le détail par communes de la conformité des installations

Administration et finances

Administration

L'activité administrative de la compétence assainissement est fournie avec plus de 83 700 abonnés pour l'assainissement collectif et près de 14 000 installations d'assainissement non collectif. Cela se traduit chaque année par :

- ▶ l'envoi de plus de 1000 rapports de contrôles pour le SPANC et contrôles de branchements,
- ▶ la facturation de la PFAC, des frais de branchements, de la redevance assainissement non collectif,
- ▶ la passation de marchés de travaux, fournitures courantes et services et le suivi de leur exécution,
- ▶ le suivi des autorisations de déversement des industriels,
- ▶ la passation et le suivi des conventions de maîtrise d'ouvrage avec les communes,
- ▶ la prise d'arrêtés liés à l'exercice de la compétence (autorisations de déversement pour les rejets non domestiques, exonérations de raccordement, rejets dans des puits d'infiltration pour l'assainissement non collectif, prolongation du délai de raccordement...),
- ▶ la mise en place de conventions de servitudes pour le passage de canalisations en terrains privés,
- ▶ le suivi des demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- ▶ la gestion des réclamations des usagers.

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

	2019	2020
Courriers reçus	946	1 699
Courriers envoyés	6 290	4 679
Actes formalisés	174	142
Décisions (conventions avec les communes, marchés publics > 25 k€...)	67	73
Arrêtés (exonération de raccordement, autorisation de déversement industriels, prolongation délai de raccordement...)	82	51
Délibérations	25	18
Marchés publics (totaux)	32	29
Prestations intellectuelles	12	7
Fournitures courantes et services	8	4
Travaux	12	18
Mandats	3051	3012
Titres	990	816



Tarification et facturation de la redevance assainissement collectif

Le prix du service de l'assainissement collectif est constitué d'une redevance revenant à la collectivité, le cas échéant d'une part rémunérant le délégataire du service, et enfin de prélèvements obligatoires (redevance modernisation des réseaux de collecte perçue de 0,15 € HT/m³ par l'Agence de l'Eau RMC et TVA de 10 %).

Les redevances revenant à la collectivité, et éventuellement au délégataire, sont décomposées en une partie fixe (abonnement), et une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé.

La facturation de l'assainissement est assurée dans la plupart des cas directement par le distributeur d'eau potable, avec une facture regroupant l'eau potable et l'assainissement. Pour les communes de Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-les-Beaumont, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, la facturation de la redevance assainissement est séparée de celle de l'eau potable, assurée directement par VEOLIA le délégataire de l'Agglo sur ces secteurs.

En 2015, l'Agglo a travaillé sur une prospective financière de la compétence assainissement, confortée en 2018. Cela a permis d'arrêter un tarif cible de 19 € HT de part fixe et de 1,16 € HT le m³, soit 1,45 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³ avec un lissage à la hausse sur 5 ans pour les communes sous ce tarif cible, et une baisse en 2019 pour les communes au-dessus de ce tarif.

En 2020, tous les abonnés ont désormais quasiment le même tarif sur le territoire à savoir : 1,16 € HT le m³ et 19 € HT de part fixe (à l'exception des communes de Châteaudouble, Montvendre et Peyrus, qui ont transféré la compétence le 1^{er} janvier 2018 seulement), soit 1,45 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³ (TVA de 10 % pour l'assainissement).

Pour les communes raccordées sur la station de traitement des eaux usées de Romans, le tarif qui est de 1,47 € TTC/m³ pour 120 m³ est légèrement supérieur à 1,45 € TTC/m³ compte tenu d'une actualisation de la part rémunérant le délégataire supérieure aux prévisions faites au moment du vote de la part collectivité.

Le montant de 0,15 € HT le m³ de la redevance modernisation des réseaux de collecte vient s'ajouter à la facturation de la redevance assainissement collectif, soit un coût de 1,615 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³.

+ En annexe 9 le détail des tarifs par commune

1,45 €

tarif moyen pondéré TTC/m³
pour une facture de 120 m³
(sans la redevance modernisation des réseaux de collecte)

VOLUMES FACTURÉS AUX INDUSTRIELS

Commune	Volume* assujetti en 2018	Volume* assujetti en 2019	Volume* assujetti en 2020
Alixan	0	0	1 021
Beaumont-lès-Valence	91 969	100 564	91 209
Bourg de Péage	52 050	18 895	28 101
Bourg-lès-Valence	37 359	27 824	23 653
Chabeuil		521	3 239
Châteauneuf-sur-Isère	149 987	160 307	72 979
Chatuzange-le-Goubet		5 364	3 367
Étoile-sur-Rhone	76 218	60 269	37 085
Malissard	11 885		7 380
Mours-Saint-Eusèbe	82		
Peyrins	3 588	2 643	3 600
Portes-lès-Valence	227 807	253 253	252 861
Romans-sur-Isère	152 985	517 249	331 216
Saint-Marcel-lès-Valence	81 324	78 953	104 266
Valence	454 425	544 706	444 667
Total	1 339 679	1 770 548	1 403 632

*volume rejeté par coefficient de pollution x coefficient correcteur

Chiffres clés

83 765 abonnés domestiques

9 785 495 m³ facturé aux abonnés domestiques

1 403 632 m³ facturés au total aux industriels

➤ En annexe 10 le détail par commune

11,18 M de m³

Bilan des volumes facturés en 2020, contre 11,2 millions en 2019



Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement.

Tarifs applicables (délibération prise le 9 avril 2015) :

- ▶ 16 € le m² de surface de plancher pour les nouveaux logements,
- ▶ 900 € pour les logements existants (lors de la réalisation d'extension du réseau d'assainissement),
- ▶ des tarifs dégressifs pour les nouveaux locaux dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, bureaux, professions libérales, hotels, restaurants, entrepôts....)
- ▶ 10 € le m² de 1 à 100 m² de surface de plancher,
- ▶ 5 € le m² de 101 à 500 m²,
- ▶ 2 € le m² de 501 m² à 1000 m²,
- ▶ 1 € le m² au-delà de 1000 m².

TARIFS HT EN VIGUEUR EN 2020

	Tarifs matières de vidange et de curage	Tarifs graisses	Tarifs boues liquides	Tarifs lixiviats
Contrat de DSP des STEUs de Valence et Portes-Lès-Valence				
Part délégataire (montant HT /t)	25,15 €	50,30 €		
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5,00 €	15,00 €		
Montant total (HT/t)	30,15 €	65,30 €		
Contrat de DSP de Romans-sur-Isère				
Part délégataire (montant HT /t)	26,36 €	52,72 €	15,82 €	4,22 €
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5,00 €	15,00 €	15,00 €	4,00 €
Montant total (HT/t)	31,36 €	67,72 €	30,82 €	8,22 €

Dépotage des matières de vidanges/curage sur les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans-sur-Isère

Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir dépoter les matières collectées dans les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans.

Ce service rendu par la Communauté d'agglomération est encadré par la signature d'une convention de dépotage entre la collectivité, la société de curage, et l'exploitant de la station de traitement des eaux usées.

À noter que le schéma interdépartemental (Drôme et Ardèche) de gestion des boues et matières de vidange adopté le 16 octobre 2017 par le conseil départemental de la Drôme recommande de limiter entre 25 et 30 € HT le m³ le coût de réception et de traitement des matières de vidange. L'objectif est d'inciter tous les professionnels de l'assainissement à venir dépoter leurs matières de vidange dans les stations de traitement des eaux usées avec un coût homogène et inférieur à celui pratiqué aujourd'hui sur certains sites du département. Cela devrait ainsi limiter les mauvaises pratiques, notamment le dépotage en réseaux et les épandages non réglementaires.

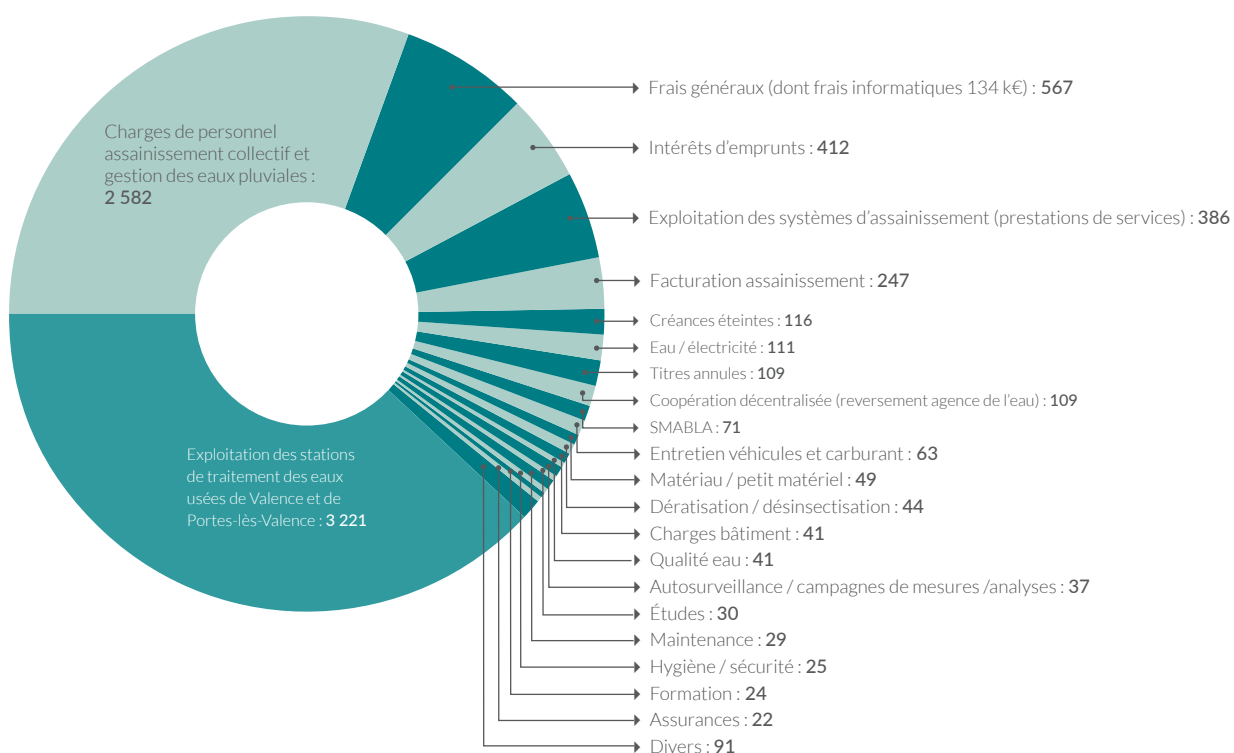
Recettes et dépenses d'exploitation

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2020 sont extraits du compte administratif.

Les dépenses d'ordre s'élèvent en 2020 à **4 635 k€** (principalement l'amortissement des biens).

Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **13 061 k€**.

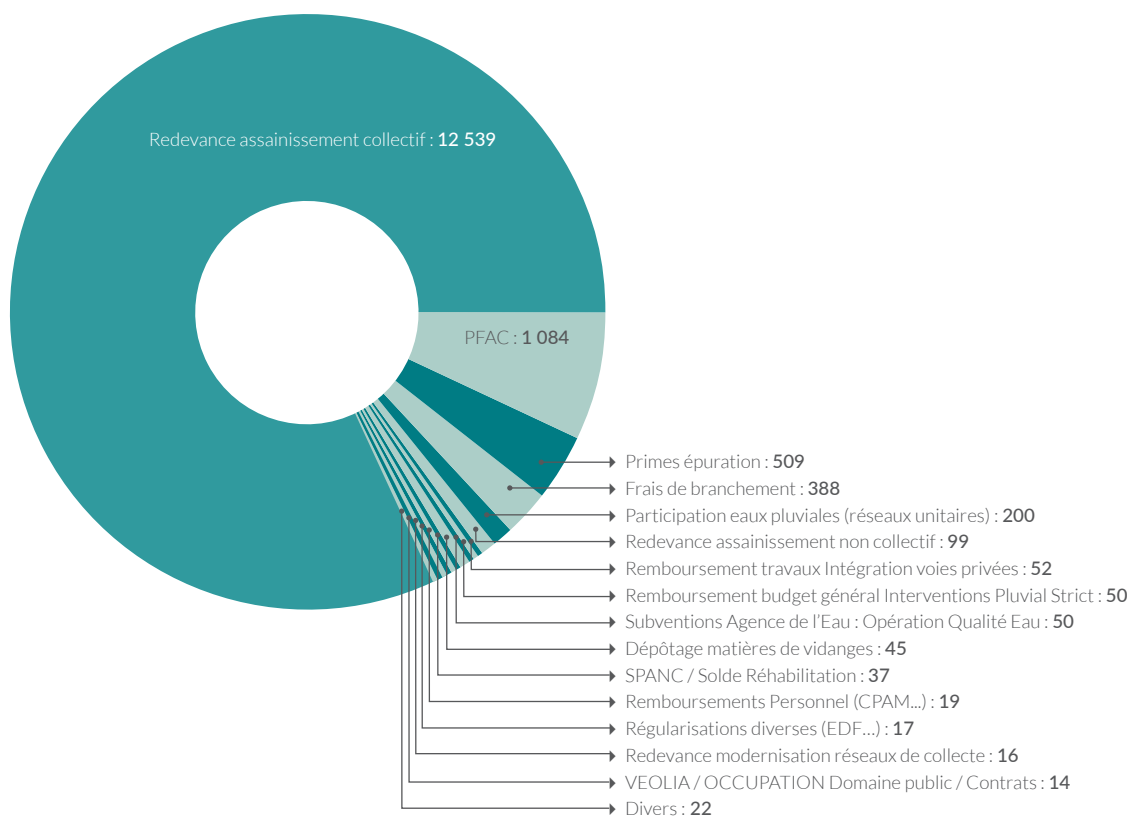
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€ : 8 426



Les recettes d'ordre (principalement les amortissements des subventions) s'élèvent à **1 181 k€**.

Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **16 324 k€** en 2020.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€ HT : 15 143



Dépenses et recettes du SPANC

Les éléments ressortant du compte administratif 2020 sont :

Fonctionnement Recettes HT	
Redevances assainissement non collectif	98 580 €
Subventions Agence de l'Eau le pilotage des réhabilitations (solde du programme)	2 000 €
Pénalités (refus de contrôle)	
Sous-total	
Subventions Agence de l'Eau pour le programme de réhabilitation	37 300 €
TOTAL	138 150 €

Fonctionnement Dépenses HT	
Charges à caractère général	1 780 €
Charges de personnel	150 110 €
Sous-total	151 780 €
Dépenses exceptionnelles d'équipement (programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau et subventions directes de l'Agglo)	16 500 €
TOTAL	168 390 €

En 2020, l'Agglo a procédé au versement des dernières aides attribuées en 2017 à hauteur de 16 500 €. Ce montant correspond aux 5 installations subventionnées dans le cadre de leurs travaux de réhabilitation pour un montant forfaitaire de 3 300 € par habitation.

En 2020, l'Agglo n'a procédé au versement d'aucune aide de 3 000 € malgré les relances des propriétaires des installations potentiellement bénéficiaires.

Hors programme de réhabilitation des installations d'assainissement autonome, le budget SPANC fait apparaître un déficit de 51 k€ couvert par le service public d'assainissement collectif.

Recettes et dépenses d'investissement

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2020 sont extraits du compte administratif.

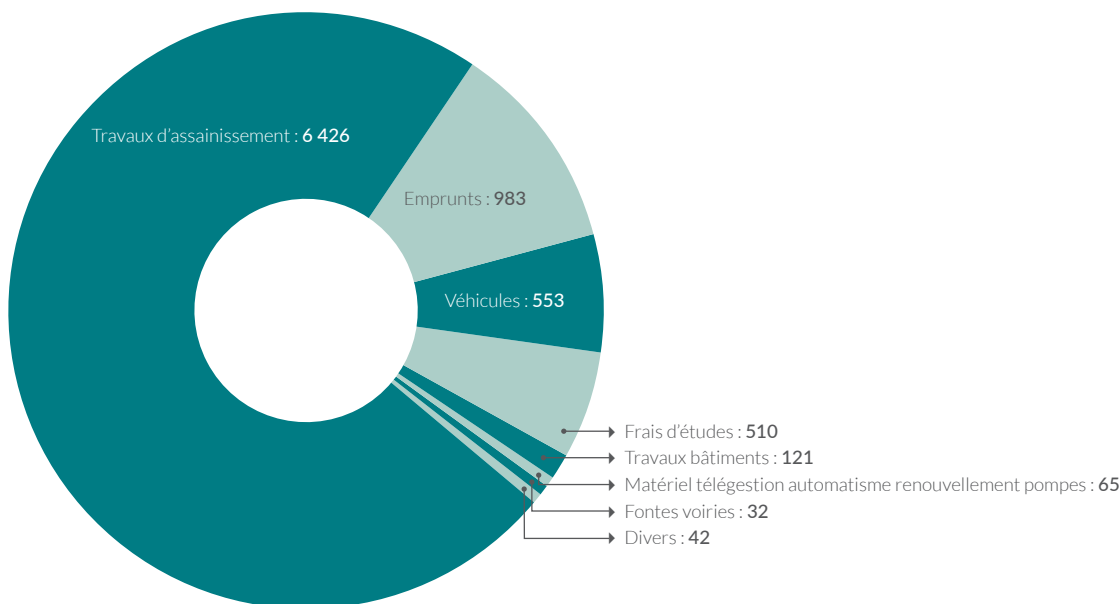
Dépenses réelles d'investissement

Elles s'élèvent à : **8 730 k€ HT**

Les dépenses d'investissement d'ordre s'élèvent à **1 625 k€** (dont 1 181 k€ d'amortissement des subventions).

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à **10 355 k€** en 2020.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



Recettes réelles assainissement

Elles s'élèvent à : **6 414 k€ HT**

Investissement Recettes	Montant en k€ HT
Subventions Agence de l'Eau	147
Intégration voies privées	25
Participation CNR Projet Épervière	15
Affectation compte de résultat	6 197
Remboursement collecteur couronne valentinoise	29
TOTAL	6 414 €

Les opérations d'ordre représentent **5 079 k€** constituées par la dotation aux amortissements.

Le montant total des recettes d'investissement s'élèvent à **11 492 k€** en 2020.

Situation financière de l'assainissement

Le compte administratif 2020 fait apparaître le bilan suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	16 324	11 492
Dépenses	13 062	10 355
Bilan	+ 3 261	+ 1 137

En intégrant les résultats reportés de l'année 2019 et le résultat cumulé de l'année 2020, le résultat est fin 2020 de :
 + 17,391 M d'€ en fonctionnement
 - 5,059 k€ en investissement,
 Soit un résultat de + 12,331 k€.

L'épargne brute est de 6 716 k€ pour l'exercice 2020.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de 16 345 k€

La durée d'extinction de la dette est de 2,4 années sur la base des données.

Au regard du résultat cumulé, et de la durée d'extinction de la dette, la situation financière du budget de la régie assainissement est satisfaisante à la fin de l'année 2020.

+ En annexe 12 échéancier d'extinction de la dette

Des partenariats

Coopération décentralisée

En 2010, la première convention de coopération décentralisée a été signée entre la Ville de Valence et la commune de Waoundé au Sénégal sur les thématiques de l'assainissement et de la gestion des déchets. L'opérationnalité du programme a été confiée dès 2010 à l'Association ADOS (Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal). L'Agglo est le chef de file de ce partenariat depuis 2018. Avec le transfert de l'eau potable à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2020, la Ville de Valence s'est de fait retirée du dispositif piloté désormais à 100 % par l'Agglo.

Depuis plus de 10 ans, les actions ont porté principalement sur la mise en œuvre sur la commune de Waoundé du Schéma directeur d'assainissement élaboré en 2011 avec la réalisation d'édiles publics (blocs sanitaires avec douches, lavabos et WC) (4 au total), la mise en œuvre de latrines (345 au total), de douches (335 au total) et de bacs à laver (179 au total).

Plus de 95 % des habitants ont désormais accès à des latrines et à des douches et l'ensemble de la population a été sensibilisée aux bonnes pratiques d'hygiène. La dernière tranche du programme n°7 (2019/2021) prévoit l'installation de dernières latrines et de douches.

En 2020, des réflexions ont été engagées avec le département de la Drôme pour mutualiser les moyens financiers et humains pour poursuivre les actions engagées au Sénégal autour de l'assainissement. Cela devrait permettre en 2021 de déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD).

La mise en œuvre d'un volet Nord sur la Ville de Valence dans un premier temps, élargi ensuite aux communes de l'Agglo, a constitué dès 2010, une des particularités de ce programme de coopération avec Waoundé. Cela s'est traduit par des échanges entre les écoles primaires du territoire et celles de Waoundé, des actions autour de ce programme en partenariat avec les MJC de la Ville de Valence, des actions grand public sur les enjeux liés au petit cycle de l'eau et à la solidarité internationale. Compte tenu du contexte particulier de la pandémie de la COVID 19 en 2020, ces actions ont été en grande partie suspendues et reportées en 2021.



Réalisation de douches et de latrines à Waoundé

Au total, et depuis 2012, ce sont près de 23 communes de l'Agglo, 98 partenaires (écoles, médiathèques, centres sociaux, associations,...) et près de 10 000 personnes qui ont été sensibilisées sur les thématiques de l'eau, de l'assainissement, des déchets, et de la solidarité internationale.

La direction de l'assainissement adhère au Groupe de Recherche Animation Technique et Information sur l'Eau (GRAIE).

Association d'intérêt général, le Graie mobilise et met en relation des acteurs de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement urbain.

Créé en 1985, le Graie réunit plus de 300 adhérents : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche principalement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La direction de l'assainissement participe activement au sein de cette association aux groupes de travail sur l'autosurveillance, les rejets non domestiques, la gestion des eaux pluviales. Des débats souvent très riches qui permettent d'enrichir nos connaissances.

La directrice adjointe de l'assainissement siège également au conseil d'administration de cette association.



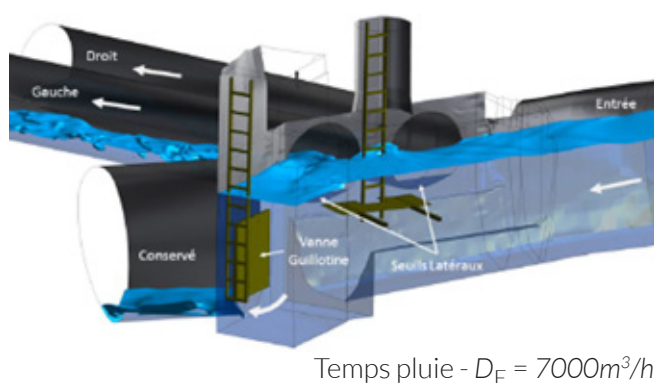
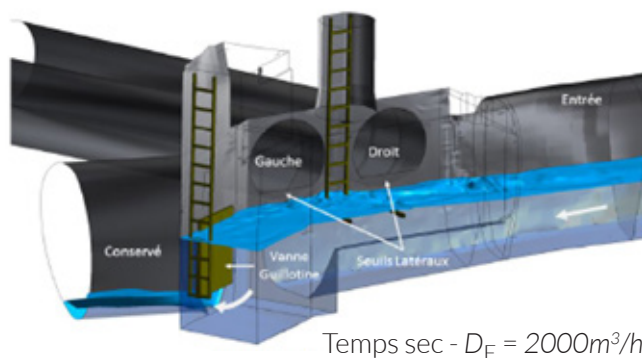
Un doctorant au sein de la régie de l'assainissement.

En partenariat avec l'INSA de Lyon, la régie assainissement a recruté en 2015 un doctorant pour une durée de 3 années et demi dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), financées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et gérée par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT). Ce dispositif a permis à l'Agglo de recruter un jeune scientifique de haut niveau.

L'objectif principal du projet de la thèse était d'estimer le flux de pollution déversé sur le principal déversoir d'orage du système d'assainissement de Valence, à savoir le déversoir dénommé Gambetta, avec des modélisations hydrauliques et particulaires, ainsi que la mise en œuvre d'un modèle réduit en labo à l'INSA de Lyon.

Cette thèse a été soutenue et validée par un jury d'experts en octobre 2020, avec des résultats intéressants pour l'Agglo concernant la mise en conformité du système d'assainissement de Valence.

En 2021, une convention de partenariat sera mise en place avec l'INSA pour poursuivre cette collaboration intéressante entre un institut de recherche et une collectivité.



Annexes

- ▼ 42 **Annexe 1 - Indicateurs réglementaires**
- ▼ 44 **Annexe 2 - État du patrimoine par commune**
- ▼ 46 **Annexe 3 - d'exploitation par commune**
- ▼ 48 **Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées**
- ▼ 50 **Annexe 5 - Études et travaux**
 - 5.1 Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement
 - 5.2 Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement
 - 5.3 Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
 - 5.4 Liste des travaux en comaitrise d'ouvrage avec les communes
 - 5.5 Liste des travaux de renouvellement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
 - 5.6 Liste des branchements par commune
 - 5.7 Liste des travaux ponctuels par commune (réparations sur le réseau principalement)
 - 5.8 Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune
 - 5.9 Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune
- ▼ 54 **Annexe 6 - Urbanisme et assainissement**
 - 6.1 Zonages assainissement
 - 6.2 Nombre d'avis délivré par commune
- ▼ 55 **Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune**
- ▼ 56 **Annexe 8 - SPANC**
 - 8.1 État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2020
 - 8.2 Détail par commune du nombre d'installations et des diagnostics réalisés
- ▼ 58 **Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune**
- ▼ 59 **Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune**
- ▼ 60 **Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés**
- ▼ 62 **Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette**
- ▼ 63 **Annexe 13 - Organigramme de la direction de l'assainissement**

Annexe 1 - Indicateurs réglementaires

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement a défini une série d'indicateurs de performances qui doivent figurer dans le rapport.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

(Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements) (1 219 km de réseaux eaux usées + unitaire en 2020).

- ▶ 3 410 m de renouvellement de réseaux en 2016
- ▶ 4 147 m de renouvellement de réseaux en 2017
- ▶ 800 m de renouvellement en 2018
- ▶ 1244 m de renouvellement en 2019
- ▶ 1924 m de renouvellement en 2020
- ▶ Taux moyen calculé sur 5 ans = 0,2 %
- ▶ Taux de renouvellement 2020 = 0,17 %

Évaluation de l'inscription du service assainissement dans une stratégie de développement durable

1. Qualité du service à l'utilisateur	
- taux de réclamations	Non connu
- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non connu
- taux de débordement dans les locaux des usagers	Non connu
2. Gestion financière et patrimoniale	
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2 %
- durée d'extinction de la dette	2,4 années
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120
- nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
3. Performance environnementale	
- conformité de la collecte des effluents	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité des équipements d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	OUI
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.	90/120

Assainissement non collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif par Valence Romans Agglo pour l'année 2020 est de 90/100.

- ▶ Zonage de l'assainissement non collectif (délimitation des zonages d'assainissement par délibération) (10/20. Plus de détails dans le chapitre assainissement et urbanisme)
- ▶ Règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération (20/20)
- ▶ Pour les installations neuves ou à réhabiliter, le service assainissement non collectif délivre bien un rapport de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (30/30)
- ▶ Pour les installations existantes, le service assainissement non collectif délivre bien des rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle et de fonctionnement (30/30).

Taux de conformité des installations d'ANC : 81 %

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement / Nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	NON CONNU
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	85 points
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (/15 POINTS)	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance : /10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : /5 pts	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (/30 POINTS)	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50% du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50% du réseau au moins (/10 points)	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90% : (5ème point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	0 points
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ET LES INTERVENTIONS SUR RÉSEAUX (/75 POINTS)	
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50% du linéaire total : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevage, DO...) : /10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants : /10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : /10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : /10 pts	0 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : /10 pts	0 points
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf Système d'assainissement de Romans)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf STEU de Romans)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NC
Nombre de dossier d'indemnisations suite à débordement / inondation : 0	(par millier d'habitants desservis) / Pas disponible à l'échelle des 52 communes
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)	7
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	90 pts
PARTIE A : ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS)	
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 30 pts, NON = 0 pts)	30 points
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
PARTIE B ET C : PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS	
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS)	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)	
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Durée d'extinction de la dette (= Encours de la dette 16 345 k€ / Epargne brute 6 716 k€)	2,4 années
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (année 2017)	Non connu car pas consolidé à l'échelle des 52 communes
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations	OUI

Annexe 2 - État du patrimoine par commune

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Nombre de regards eaux usées / unitaire	Nombre de déversoirs d'orages	Nombre de postes de refoulement (hors STEU et BO)	Bassin d'orage (BO)	Nombre de stations DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Linéaire réseau strict. pluvial	Regards pluvial	Grilles/avaloirs pluvial strict et unitaire	Puits d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Autres ouvrages pluvial
Alixan	Valence	20562	-	20 562	622		7			5 040	223	221	48	3	21 puits perdus + 3 bassins d'infiltration
Barbières		7476	-	7 476	73		1		1	193	12	10	18	1	18 puits d'infiltration + 1 bassin d'infiltration
Barcelonne				0					Pas d'assainissement collectif	619		29			
Beaumont-lès-Valence	Portes	28462	4299	32 761	1 064	1	6			13 603	414	755	101	4	4 bassins d'infiltration + 79 puits
Beauregard-Baret		7886	182	8 068	15	3	2		3	1 103		17			
Beauvallon	Portes	9975	1226	11 201	348	2	1			3 937	74	199	69	1	1 bassin de rétention + 65 puits
Bésayes		5883	-	5 883	13				1	4 013	137	151	13		9 puits
Bourg-de-Péage	Romans	21016	29802	50 818	2 041	37	8	1 (2500 m³)	1	10 021	355	1 478	226	5	5 bassins de rétention + 99 puits
Bourg-lès-Valence	Valence	55348	37025	92 373	3 058	3	25			39 171	1 358	2 158	501	5	5 bassins de rétention + 124 puits
Chabeuil	Valence	50994	2179	53 173	1 476		4	1 (510 m³)		16 723	443	135	171	2	2 bassins + 145 puits
Charpey		6671	-	6 671	254		2		2	2 069	99	35	3	1	1 bassin de rétention + 2 puits
Châteaudouble		5364	20	5 384	243				2	2 333	50	75			
Châteauneuf-sur-Isère		21668	760	22 428	653		3		2	9 383	293	274	63	2	2 bassins + 6 puits
Châtillon-Saint-Jean	Romans	6042	-	6 042	160		1		Raccordement sur la STEU de Romans	3 285	105	111	6	1	Puits d'infiltration + 1 bassin d'infiltration
Chatuzange-le-Goubet	Romans	35463	8604	44 067	1 232	5	12		1	10 861	299	488	108	3	3 bassins + 15 puits
Clérieux	Romans	5865	6114	11 979	367	3	3		Raccordement sur la STEU de Romans via Grange Les Beaumont	3 700	116	162	8	2	
Combovin		3160		3 160	96				1	1 505	33	96			
Crépol		2058	1036	3 094	68	1			1	1 266	31	47			
Étoile-sur-Rhône	Portes	43536	1880	45 416	1 404	9	16		raccordement sur la STEU de Portes-lès-Valence	15 229	502	549	163	1	1 bassin de rétention + 72 puits
Eymeux		4087	658	4 745	147		1		1	2 471	52	113	26		5 puits
Génissieux	Romans	21667	-	21 667	614	2	1		Raccordement sur la STEU de Romans	9 660	290	261	13	3	3 bassins d'infiltration + 1 bassin d'orage
Geysans		3666	-	3 666	75				1	1 279	29	19		2	2 bassins d'orage
Granges-les-Beaumont	Romans	3297	4906	8 203	154		1		Raccordement sur la STEU de Romans	1 027	29	132	72		50 puits d'infiltration

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Nombre de regards eaux usées / unitaire	Nombre de déversoirs d'orages	Nombre de postes de refoulement (hors STEU et BO)	Bassin d'orage (BO)	Nombre de stations DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Linéaire réseau strict. pluvial	Regards pluvial	Grilles/avaloirs pluvial strict et unitaire	Puits d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Autres ouvrages pluvial
Hostun	SMABLA	8012	-	8012	233				Raccordé sur STEU du SMABLA	3 351	70	111	5	3	3 bassins
Jaillans		6568	-	6 568	188		1		2	1 539	22	76	2	2	2 bassins
La Baume-Cornillane		1596	239	1 835	77				1	461	15	23	7		7 puits
La Baume-d'Hostun	SMABLA	10735	-	10 735	147		4		1	1 129	16	66	16	1	1 bassin + 6 puits
Le Chalon										1 441	10	1			
Malissard	Valence	21546	3633	25 179	747		6	1 (400m³)	Raccordement STEU Valence	2 050	47	102	41		
Marches		7274	-	7 274	101	1	1		1	2 534	53	90	11	1	1 bassin + 18 puits
Montéléger	Portes	10175	2690	12 865	375	3	2		raccordement sur la STEU de Portes-lès-Valence	5 945	220	124	3		
Montéliér	Valence	31007	-	31 007	828				Raccordement STEU Valence	14 895	263	476	127	2	2 bassins + 130 puits
Montmeyran	Portes	8831	10168	18 999	250	5	4	1 (1100 m³)	Raccordement STEU de Portes-lès-Valence	7 682	230	320	3	1	1 bassin
Montmiral		3142	1909	5 051	151	2	1		1	1 096	33	33			
Montvendre		3357	5	3 362	165				1	2 540	99	122	5		
Mours-Saint-Eusèbe	Romans	8456	10702	19 158	552	3	2		Raccordement sur la STEU de Romans	4 489	188	406	70	9	7 bassins d'infiltration et 2 d'orage
Ourches		883	-	883	31				1	89		6	1		1 puits
Parnans		2016	1544	3 560	90	4	1		1	977	17	29			
Peyrins	Romans	12443	3242	15 685	322	1	0		Raccordement sur la STEU de Romans via Mours St Eusèbe	3 094	78	146		2	2 bassins d'infiltration
Peyrus		4233	1507	5 740	83				1	1 494	41	64	1		
Portes-lès-Valence	Portes	39393	25573	64 966	1 774		10	1 (STEP : 2500 m³)	1	6 610	207	1 875	1 207	2	2 bassins + 900 puits
Rochefort-Samson		4166	4	4 170	113		2		2	1 701	56	124	9	1	1 bassin + 13 puits
Romans-sur-Isère	Romans	16529	155229	171 758	6 375	25	9		1	22 781	849	4 312	346	3	3 bassins
Saint-Bardoux		3174	160	3 334	75		1		2	335	13	7			
Saint-Christophe-et-le-Laris		2664	-	2 664	56				1	1 015	29	20			
Saint-Laurent-d'Onay		1018	-	1 018	22				1	568	4	1			
Saint-Marcel-lès-Valence	Valence	40001	3868	43 869	1 299		13	1 (450 m³)	Raccordement STEU Valence	8 852	170	649	342		459 puits
Saint-Michel-sur-Savasse		3860	-	3 860	67	1			1	1 612	51	53			
Saint-Paul-lès-Romans	Romans	13562	9033	22 595	441	1	2		Raccordement sur la STEU de Romans	1 337	105	209	19		
Saint-Vincent-la-Commanderie		5457	108	5 565	304				1	1 048	31	65		1	1 bassin
Triors		2883	-	2 883	52				1	2 242	22	35			
Upie		7400	2581	9 981	306	1	1		1	1 928	61	71	5	1	1 bassin
Valence	Valence	98639	130066	228 705	9 820	20	28	4 (3000 + 8500 + 6500 + 7000 m³)	1	130 210	4 744	9 000	389	2	2 bassins + 409 puits
Valherbasse		8865	118		168		4		3	3 529	65	31	1		
	TOTAL	758 031	461 070	1 219 101	39 389	133	186	10	43	397 065	12 753	26 162	4 219	67	

Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune

Communes	Nombre d'intervention	Linéaire de curage eu en ml	Linéaire eu total en ml	Taux de curage	Linéaire de curage EP en ml	Linéaire EP total en ml
Alixan		1 932	20 562	9,4%	0	5 040
Barbières	0	770	7 476	10,3%	0	193
Barcelonne	0	0	0	0,0%	0	619
Beaumont-lès-Valence		4 659	32 761	14,2%	76	13 603
Beauregard-Baret	2	800	8 068	9,9%	120	1 103
Beauvallon		998	11 201	8,9%	219	3 937
Bésayes	1	590	5 883	10,0%	110	4 013
Bourg-de-Péage		2 886	50 818	5,7%	3	10 021
Bourg-lès-Valence		14 257	92 373	15,4%	236	39 171
Chabeuil		4 961	53 173	9,3%	0	16 723
Charpey	1	700	6 671	10,5%	200	2 069
Châteaudouble	2	540	5 384	10,0%	0	2 333
Châteauneuf-sur-Isère	5	2 150	22 428	9,6%	740	9 383
Châtillon-Saint-Jean		644	6 042	10,7%	53	3 285
Chatuzange-le-Goubet		5 788	44 067	13,1%	8	10 861
Clérieux		2 047	11 979	17,1%	0	3 700
Combovin	0	361	3 160	11,4%	0	1 505
Crépol	2	350	3 094	11,3%	120	1 266
Étoile-sur-Rhône		4 236	45 416	9,3%	0	15 229
Eymeux	3	390	4 745	8,2%	20	2 471
Génissieux		159	21 667	0,7%	0	9 660
Geyssans	3	400	3 666	10,9%	200	1 279
Granges-les-Beaumont		2 054	8 203	25,0%	36	1 027
Hostun	4	830	8 012	10,4%	215	3 351
Jaillans	2	588	6 568	9,0%	100	1 539
La Baume-Cornillane	0	822	1 835	44,8%	150	461
La Baume-d'Hostun	1	130	10 735	1,2%	0	1 129
Le Chalon	0	0	0	0,0%	145	1 441
Malissard		1 784	25 179	7,1%	483	2 050
Marches	0	630	7 274	8,7%	210	2 534
Montéléger		2 964	12 865	23,0%	0	5 945
Montélier		270	31 007	0,9%	0	14 895
Montmeyran		2 215	18 999	11,7%	0	7 682
Montmiral	1	470	5 051	9,3%	0	1 096
Montvendre	0	733	3 362	21,8%	150	2 540
Mours-Saint-Eusèbe		1 572	19 158	8,2%	1 578	4 489
Ourches	0	200	883	22,7%	89	89
Parnans		340	3 560	9,6%	110	977
Peyrins		1 229	15 685	7,8%	20	3 094
Peyrus	1	732	5 740	12,8%	0	1 494
Portes-lès-Valence		5 584	64 966	8,6%	0	6 610
Rochefort-Samson	3	525	4 170	12,6%	0	1 701
Romans-sur-Isère		16 539	171 758	9,6%	886	22 781
Saint-Bardoux	3	350	3 334	10,5%	0	335
Saint-Christophe-et-le-Laris	4	260	2 664	9,8%	50	1 015
Saint-Laurent-d'Onay	1	120	1 018	11,8%	0	568
Saint-Marcel-lès-Valence		3 692	43 869	8,4%	0	8 852
Saint-Michel-sur-Savasse	5	335	3 860	8,7%	0	1 612
Saint-Paul-lès-Romans		3 984	22 595	17,6%	0	1 337
Saint-Vincent-la-Commanderie	2	570	5 565	10,2%	0	1 048
Triors	4	220	2 883	7,6%	210	2 242
Upie	2	1 050	9 981	10,5%	171	1 928
Valence		27 670	228 705	12,1%	412	130 210
Valherbasse	6	970	8 983	10,8%	240	3 529

Taux de curage	Puits d'infiltration curés	Nombre de puits d'infiltration répertoriés	Taux de curage	Grilles nettoyées	Nombre de grilles répertoriées	Taux de nettoyage	Remplacement Tampons	Exploitant
0,0%	2	48	4,2%	13	221	5,9%	3	REGIE
0,0%	2	18	11,1%	11	10	110,0%		SAUR
0,0%	0	0	0,0%	0	29	0,0%	0	SAUR
0,6%	14	101	13,9%	108	755	14,3%	17	REGIE
10,9%	0	0		11	17	64,7%		SAUR
5,6%	4	69	5,8%	22	199	11,1%	0	REGIE
2,7%	0	13	0,0%	8	151	5,3%		SAUR
0,0%	105	226	46,5%	1 018	1 478	68,9%	1	VEOLIA
0,6%	43	501	8,6%	442	2 158	20,5%	37	REGIE
0,0%	25	171	14,6%	111	135	82,2%	12	REGIE
9,7%	0	3	0,0%	13	35	37,1%		SAUR
0,0%	0	0		9	75	12,0%		SAUR
7,9%	0	63	0,0%	46	274	16,8%		SAUR
1,6%	6	6	100,0%	110	111	99,1%	0	VEOLIA
0,1%	22	108	20,4%	70	488	14,3%	2	VEOLIA
0,0%	0	8	0,0%	129	162	79,6%	0	VEOLIA
0,0%	0	0		5	96			SAUR
9,5%	0	0		4	47	8,5%		SAUR
0,0%	8	163	4,9%	88	549	16,0%	5	REGIE
0,8%	1	5	20,0%	3	113	2,7%		SAUR
0,0%	13	13	100,0%	241	261	92,3%	0	VEOLIA
15,6%	0	2		1	19	5,3%		SAUR
3,5%	70	72	97,2%	107	132	81,1%	0	VEOLIA
6,4%	0	7		12	111	10,8%		SAUR
6,5%	1	16		8	76			SAUR
32,5%	7	0		13	23	56,5%		SAUR
	0	11	0,0%	4	66			SAUR
10,1%	0	0		0	1	0,0%		SAUR
23,6%	4	41	-	23	102	22,5%	15	REGIE
8,3%	3	5	60,0%	18	90	20,0%		SAUR
0,0%	0	3	-	1	124	0,8%	5	REGIE
0,0%	1	127	0,8%	11	476	2,3%	1	REGIE
0,0%	0	3	-	64	320	20,0%	8	REGIE
0,0%	0	1		21	33	63,6%		SAUR
5,9%	0	0		9	122			SAUR
35,2%	0	70	0,0%	103	406	25,4%	1	VEOLIA
100,0%	1	9	11,1%	4	6	66,7%		SAUR
11,3%	0	0		10	29	34,5%		SAUR
0,6%	0	0		101	146	69,2%	0	VEOLIA
0,0%	0	1		49	64	76,6%	0	VEOLIA
0,0%	65	1207	5,4%	184	1875	9,8%	7	REGIE
0,0%	0	9		20	124	16,1%		SAUR
3,9%	102	346	29,5%	3 278	4 312	76,0%	4	VEOLIA
0,0%	0	0		4	7	57,1%		SAUR
4,9%	0	0		2	20	10,0%		SAUR
0,0%	2	0		0	1	0,0%		SAUR
0,0%	10	342	2,9%	57	649	8,8%	13	REGIE
0,0%	0	0		16	53	30,2%		SAUR
0,0%	4	19	21,1%	4	209	1,9%	0	VEOLIA
0,0%	0	0		7	65	10,8%		SAUR
9,4%	0	0		12	35	34,3%		SAUR
8,9%	0	5		20	71	28,2%		SAUR
0,3%	8	389	2,1%	602	9000	6,7%	74	REGIE
6,8%	0	1	0,0%	13	31	41,9%	0	SAUR

Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent-Habitant)	Date de réalisation en 2020	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre			
				70	35	60%	400	200	60%	85		50%			
06 09 26023 002	Barbières Chef Lieu	900 EH	04/02	5	99%	46	96%	6	99%	120%	160%	1 444			
			28/10	2	100%	47	90%	6	97%						
06 09 26039 002	Beauregard-Baret Chef Lieu	350 EH	27/07	2	100%	29	96%	26	85%	64%	81%	283			
06 09 26039 003	Beauregard-Baret Bois Vert	250 EH	03/03	2	99%	11	97%	1	100%	42%	18%	46			
	Beauregard-Baret Meymans	100 EH													
06 09 26049 002	Bésayes Chef Lieu	1 400 EH	30/01	2	100%	18	97%	4	100%	46%	44%	525			
			02/06	2	100%	33	93%	1	100%						
			21/09	3	99%	44	96%	3	99%						
			02/11	6	99%	42	97%	5	99%						
06 09 26079 003	St Didier de Charpey	100 EH	24/09	2	99%	30	92%	3	98%	-	-	41			
	Châteaudouble Grenouillet	70 EH	16/11	3	99%	41	92%	34	70%	-	-	-			
06 09 26084 003	Châteauneuf-sur-Isère La Vanelle	150 EH	11/03	13	97%	67	88%	6	97%	52%	51%	128			
06 09 26107 001	Eymeux Chef Lieu	750 EH	24/02	5	98%	52	90%	14	94%	32%	26%	194			
			21/07	6	98%	70	91%	10	98%						
06 09 26140 001	Geysans Chef Lieu	260 EH	15/01	2	100%	28	96%	24	92%	186%	150%	399			
06 09 26381 003	Jaillans Chef Lieu	600 EH	12/02	2	100%	23	98%	2	99%	26%	19%	114			
			30/07	2	99%	26	90%	1	100%						
06 09 26381 002	Jaillans Ecanriere	340 EH	28/01	5	98%	32	94%	16	88%	40%	28%	99			
06 09 26032 001	La Baume-Cornillane Chef Lieu	190 EH	12/11	5	98%	58	89%	6	98%	61%	5%	13			
06 09 26173 002	Marches Chef Lieu	800 EH	05/03	2	100%	34	94%	1	99%	17%	17%	136			
			29/07	2	100%	31	96%	3	100%						
06 09 26184 001	Miribel Chef Lieu	280 EH	27/07	2	98%	26	87%	12	95%	22%	5%	14			
06 09 26210 002	Montrigaud Chef Lieu	350 EH	16/07	2	88%	15	84%	1	100%	77%	3%	9			
06 09 262120 001	Montvendre Chef Lieu	400 EH	05/11	54	82%	190	63%	50	95%	89%	67%	268			
06 09 26232 001	Peyrus Chef-Lieu	317 EH	30/06	37	80%	136	59%	48	81%	60%	75%	236			
			15/12	41	76%	128	66%	55	74%						
06 09 26273 002	Rochefort-Samson Chef-Lieu	250 EH	20/02	2	98%	15	88%	3	98%	94%	18%	46			
06 09 26273 003	Rochefort-Samson Saint Mamans	420 EH	27/10	2	99%	18	94%	2	-5%	106%	32%	133			
06 09 26294 001	St Bardoux Chef-Lieu	300 EH	23/11	11	95%	52	92%	20	94%	18%	10%	30			
06 09 26294 101	St Bardoux Le Lat	65 EH	23/01	2	100%	33	96%	3	99%	27%	23%	16			
06 09 26297 001	Saint Bonnet de ValClérieux Chef Lieu	200 EH	20/07	2	99%	34	90%	1	92%	113%	65%	130			
06 09 26298 001	Saint-Christophe-et-le-Laris Chef Lieu	500 EH	19/11	2	98%	22	93%	6	96%	57%	12%	61			
06 09 26310 002	Saint-Laurent-d'Onay Chef Lieu	150 EH	23/07	3	99%	31	96%	1	100%	13%	10%	16			
06 09 26319 002	Saint-Michel-sur-Savasse Chef Lieu	700 EH	22/06	4	97%	43	90%	9	93%	29%	23%	160			
06 09 26382 001	Saint-Vincent-la-Commanderie Chef Lieu	400 EH	30/11	9	97%	58	93%	14	96%	43%	33%	133			

LAGUNAGES

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2020	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre			
				70	35	60%	400	200	60%	150		50%			
06 09 26079 002	Charpey Chef Lieu	700 EH	12/03	70		75%	310		19%	164		81%	28%	8%	135
06 09 26091 001	Combovin	200 EH	12/11	22		83%	116		64%	75		65%	62%	15%	32
06 09 26081 001	Châteaouble Chef-Lieu	267 EH	08/10	12		87%	102		58%	39		64%	-	-	-
06 09 26084 002	Châteauneuf-sur-Isère Chef Lieu	1 800 EH	09/01	34		85%	175		79%	68		83%	67%	55%	984
			10/02	58		82%	234		59%	96		74%			
			28/05	62		85%	296		69%	116		78%			
			16/06	32		89%	238		72%	77		88%			
			09/07	93		78%	332		80%	136		75%			
			13/08	93		61%	520		21%	176		33%			
			16/09	47		86%	300		70%	158		67%			
			15/10	64		74%	378		13%	206		55%			
			05/11	47		82%	296		64%	216		35%			
			17/11	45		83%	256		53%	142		55%			
			26/11	55		88%	264		73%	164		75%			
			10/12	49		90%	239		57%	132		80%			
21/12	26		92%	189		72%	140		73%						
06 09 26107 001	Crépol Chef Lieu	500 EH	09/06	2		97%	103		53%	12		94%	85%	12%	245
06 09 26055 001	Parnans Chef Lieu	300 EH	17/02	36		54%	108		19%	27		80%	174%	34%	103
06 09 26358 001	Upie Chef Lieu	600 EH	20/10	18		94%	122		82%	53		87%	110%	76%	505
			19/11	22		85%	139		67%	59		66%			

FILTRE PLANTÉ DE ROSEAUX AVEC OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE SUR LE PHOSPHORE

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2020	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie										Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans			
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			NTK (mg/l)	PT (mg/l)	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Niveau de rejet réglementaire	Niveau de rejet réglementaire			
				70	25	60%	400	90	60%	85	30	50%	10	2,0			
06 09 26207 002	Montmiral Chef Lieu	600 EH	26/02	2		99%	15		97%	4		98%	1	3	172%	76%	458
			03/06	4		98%	41		90%	20		88%	3	5,5			

- Analyses conformes
- Analyses non conformes, sous les seuils réductibles
- Analyses non conformes, au-dessus des seuils réductibles

Annexe 5 - Études et travaux

5.1 - Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement

Commune	Opération	Total des dépenses 2020 en € HT
Bourg-de-Péage	Dévoiemement Bois des Naix	77 800,00 €
Bourg-de-Péage	Rue du Cheval Blanc	52 500,00 €
Bourg-de-Péage	Rue Paul Gage	7 800,00 €
Bourg-lès-Valence	Allée des Violettes	2 500,00 €
Chabeuil	Chemin de Bellet	123 700,00 €
Charpey	Chemin de Lober	21 400,00 €
Charpey	Grande rue	11 300,00 €
Chatuzange	Chemin de Rochas	4 800,00 €
Chatuzange	Quartier la Lotte	55 900,00 €
Clérieux	Quartier des Sables	6 000,00 €
Crépol	Impasse des baumes	14 900,00 €
Étoile-sur-Rhône	Rue du Cheval Blanc	2 300,00 €
Romans-sur-Isère	Clos des Capucins	19 000,00 €
Romans-sur-Isère	Côte des Crottes, côte des Crottons, côte Baudoin et côte Bonnot	92 400,00 €
Romans-sur-Isère	Parking Caneton	6 500,00 €
Romans-sur-Isère	Projet Garis (réhabilitation des réseaux place Perrot de Verdun)	79 000,00 €
Romans-sur-Isère	Rue de L'Armillerie	50 800,00 €
Romans-sur-Isère	Rue des Teintures Port Brulé	40 400,00 €
Romans-sur-Isère	Rue Parmentier	7 700,00 €
Valence	Avenue de Chabeuil	100,00 €
Valence	Chemin de Paillassier	164 700,00 €
Valence	Grande rue	25 000,00 €
Valence	Le Grand Rousset	34 200,00 €
Valence	Place Simone Veil	3 200,00 €
Valence	Rue Colbert	94 700,00 €
Valence	Rue Émile Augier	22 500,00 €
Valence	Rue Fabre	6 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		1 027 100,00 €

5.2 - Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement

Commune	Opération	Total des dépenses 2020 en € HT
Barbières	Les basses Blaches	15 500,00 €
Beauvallon	Lotissement les Marches du Castellet	45 000,00 €
Chabeuil	Chemin Gathier	19 000,00 €
Charpey	Chemin de Lober	1 100,00 €
Châteauneuf-sur-Isère	Chemin des Goulets	35 500,00 €
Châteauneuf-sur-Isère	Quartier la Vanelle	26 600,00 €
Étoile-sur-Rhône	DMO	1 000,00 €
Étoile-sur-Rhône	Parking commerces	6 400,00 €
Granges-les-Beaumont	Chemin des Baneys	67 500,00 €
Montéléger	Lotissement les Trois Becs	10 800,00 €
Montéliér	ZA des petits champs	108 800,00 €
Portes-lès-Valence	Route de Monerit	265 500,00 €
Valence	Allée des lilas	101 100,00 €
Valence	Avenue de Chabeuil	217 600,00 €
Valence	BO Camille Vernet	1 953 800,00 €
Valence	Méthanisation	1 506 000,00 €
Valherbasse	Miribel	201 600,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		4 582 800,00 €

5.3 - Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Commune	Opération	Détail	Total des dépenses 2020 en € TTC
Alixan	Impasse des Lilas	Création puits d'infiltrations	14 900,00 €
Bourg-de-Péage	Allée Marcet	Création de réseaux et puits d'infiltrations	44 200,00 €
Chabeuil	Rue Maurice Koechlin	Création puits d'infiltrations	45 300,00 €
Charpey	Grand rue	Fin des travaux d'aménagement	42 400,00 €
Chatuzange-le-Goubet	Allée Didier	Création puits d'infiltrations	18 400,00 €
Combovin	Quartier Condamines	Création d'une grille	4 300,00 €
Étoile-sur-Rhône	Parking commerces	Création et dévoiement de réseau EP pour nouveau parking et zone de commerce	11 500,00 €
Marches	Avenue Gérard Gaud et Charles Ollat	Création d'ouvrages EP (puits et noues)	176 100,00 €
Montéléger	Rd 211	Extension réseau eaux pluviales	5 500,00 €
Romans-sur-Isère	Projet Garis	Réhabilitation des réseaux place Perrot de Verdun	140 000,00 €
Romans-sur-Isère	Rue Katia Krafft	Création puits d'infiltrations	27 400,00 €
Romans-sur-Isère	Rues des Teintures Port Brule	Mise en séparatif et rejet EP à l'Isère	96 300,00 €
Upie	Quartier Boudras	Gestion des eaux pluviales	7 000,00 €
Valence	Allée des Lilas	Dévoiement - Réhabilitation de réseau et création de puits	14 600,00 €
Valence	Allée Grace Kelly	Mise en séparatif	57 100,00 €
Valence	Boulevard Tezier	Création d'ouvrages d'infiltration	78 400,00 €
TOTAL			783 400,00 €

5.4 - Liste des travaux en maîtrise d'ouvrage avec les communes

Commune	Opération	Détail	Total des dépenses 2020 en € HT
GESTION DES EAUX PLUVIALES			
Alixan	Impasse Truchet	2 200,00 €	Réhabilitation du réseau eaux pluviales
Barbières	Maison Communale	13 300,00 €	Extension
Bourg-de-Péage	Avenue Kennedy	94 400,00 €	Extension
Bourg-lès-Valence	Aménagement de l'îlot Girodet	50 500,00 €	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
Chatuzange-le-Goubet	Abords église	145 600,00 €	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
Chatuzange-le-Goubet	Chemin de Rochas	17 600,00 €	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
Étoile-sur-Rhône		30 000,00 €	Extension
Génissieux	RD 608	4 700,00 €	Extension
Génissieux	Rue Chopin	27 900,00 €	Extension
Malissard	Noues trésorerie	76 600,00 €	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
Romans-sur-Isère	Champ de mars	28 500,00 €	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
Romans-sur-Isère	Jean Jaures	65 300,00 €	Extension
Romans-sur-Isère	Place Zamenhoff	11 400,00 €	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
Romans-sur-Isère	Rosa Park	21 500,00 €	Extension
Romans-sur-Isère	Royanne Jardin Plaisance	13 500,00 €	Extension
Romans-sur-Isère	Rue Parmentier	34 400,00 €	Extension
Romans-sur-Isère	Rue Réaumur	42 500,00 €	Extension
Romans-sur-Isère	Stade la Paillière	62 700,00 €	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
Saint-Vincent-la-Commanderie	Rue des Anciens Combattants	15 300,00 €	Extension
Total général		757 900,00 €	
EAUX USÉES			
Romans-sur-Isère	Champ de Mars	9 600,00 €	Réhabilitation
Romans-sur-Isère	Parking Chapus	9 900,00 €	Réhabilitation
Romans-sur-Isère	Place Jean Jaurès	12 400,00 €	Réhabilitation
Malissard	Rue de la Trésorerie/Lotissement communal	31 600,00 €	Réhabilitation
Étoile-sur-Rhône		1 000,00 €	Extension
Total général		64 400,00 €	

5.5 - Liste des travaux de renouvellement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Commune	Opération	Détail	Total des dépenses 2020 en € TTC
Barbières	Village	Extension	10 900 €
Bourg-lès-Valence	Bassin Godanger	Réhabilitation du bassin étanche de stockage/ restitution des eaux pluviales du quartier Godanger	52 900 €
Bourg-lès-Valence	Rue des berges	Gestion des eaux pluviales	6 300 €
Romans-sur-Isère	Côte des crottes, côte des crottions, côte Baudoin et côte Bonnot	Réhabilitation et mise en séparatif	79 300 €
Romans-sur-Isère	Place Zamenhoff	Réhabilitation et mise en séparatif	21 000 €
Valence	Rue Colbert	Réhabilitation par chemisage des réseaux EU et EP	12 000 €
Valence	Stade des baumes	Gestion des eaux pluviales	15 000 €
TOTAL			197 400 €

5.6 - Liste des branchements par commune

Communes	Nombre de branchements
Alixan	1
Barbières	1
La Baume-Cornillane	1
Beaumont-les-valence	1
Beauvallon	1
Besayes	1
Bourg-lès-Valence	5
Bourg-de-peage	2
Chabeuil	12
Châteaudouble	1
Châteauneuf-sur-isère	4
Chatuzange-le-goubet	5
Clérieux	2
Combovin	1
Étoile-sur-Rhône	4
Génissieux	2
Jaillans	1
Malissard	6
Montéléger	1
Montélier	2
Montmeyran	1
Mours-Saint-Eusèbe	6
Peyrins	7
Portes-lès-Valence	12
Romans-sur-Isère	16
Saint-Marcel-lès-Valence	2
Saint-Paul-lès-Romans	1
Saint-Vincent-la-Commanderie	1
Triors	1
Valence	23
TOTAL	124

5.7 - Liste des travaux ponctuels par commune (réparations sur le réseau principalement)

Localisation	Total des dépenses réalisées pour les travaux ponctuels en 2020	Nombre d'interventions réalisées
GESTION DES EAUX PLUVIALES (€TTC)		
Alixan	13 108 €	2
Bésayes	11 836 €	2
Bourg-de-Péage	8 132 €	4
Bourg-lès-Valence	12 989 €	7
Chabeuil	3 404 €	2
Chatuzange-le-Goubet	1 694 €	1
Combovin	1 241 €	1
Mours-Saint-Eusèbe	2 161 €	1
Mours-Saint-Eusèbe	25 364 €	2
Portes-lès-Valence	25 433 €	4
Rochefort-Samson	7 532 €	1
Romans-sur-Isère	14 097 €	5
Upie	3 332 €	2
Valence	40 403 €	8
TOTAL	170 731 €	42
EAUX USÉES (€ HT)		
Beaumont-lès-Valence	7 000 €	4
Bourg-de-Péage	7 300 €	4
Bourg-lès-Valence	19 700 €	7
Chabeuil	1 900 €	1
Charpey	13 700 €	1
Châtillon-Saint-Jean	5 400 €	1
Chatuzange-le-Goubet	1 700 €	1
Étoile-sur-Rhône	17 300 €	6
Eymeux	12 600 €	1
Geysans	100 €	1
Hostun	1 600 €	1
Malissard	1 800 €	1
Montéléger	1 500 €	1
Montélier	1 900 €	2
Mours-Saint-Eusèbe	3 300 €	2
Peyrins	5 300 €	2
Portes-lès-Valence	16 700 €	9
Romans-sur-Isère	29 500 €	18
Saint-Marcel-lès-Valence	8 700 €	3
Upie	4 400 €	1
Valence	100 500 €	34
Valherbasse	1 300 €	1
TOTAL GÉNÉRAL	263 200 €	102

5.8 - Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune

Localisation	Total des dépenses engagées par commune en 2020 en € HT (hors schémas directeurs et études REUSE) Études d'Assainissement
Alixan	6 100 €
Beauvallon	800 €
Bésayes	6 800 €
Bourg-de-Péage	1 300 €
Bourg-lès-Valence	9 700 €
Chabeuil	21 500 €
Chatuzange-le-Goubet	11 600 €
Crépol	100 €
Eymeux	1 200 €
Granges-les-Beaumont	2 200 €
Granges-les-BeaumontS	2 600 €
Hostun	6 500 €
Montélier	13 300 €
Montmeyran	29 700 €
Mours-Saint-Eusèbe	8 700 €
Peyrins	1 600 €
Peyrus	12 200 €
Portes-lès-Valence	28 400 €
Romans-sur-Isère	24 400 €
Saint-Marcel-lès-Valence	700 €
Saint-Paul-lès-Romans	7 800 €
Valence	167 700 €
Valherbasse	19 100 €
TOTAL GÉNÉRAL	384 000 €

5.9 - Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune

Analytique	Localisation	Détail	TOTAL en € TTC
Études eaux pluviales	Châteauneuf-sur-Isère		6 800 €
Études eaux pluviales	Schéma directeur des eaux pluviales de la Raye (Peyrus, Montvendre, Combovin, Barcelonne, Châteaudouble)		12 100 €
Études eaux pluviales	Valence		9 200 €
TOTAL études eaux pluviales			28 100 €
Diag amiante	Valence		900 €
TOTAL diag amiante			900 €
Étude de sol	Bourg-lès-Valence		3 700 €
Étude de sol	Chabeuil		4 500 €
Étude de sol	Crépol		4 500 €
Étude de sol	Romans-sur-Isère		25 800 €
Étude de sol	Valence		12 500 €
TOTAL étude de sol			51 000 €
Géodétection	Marches		5 600 €
TOTAL géodétection			5 600 €
Test réception	Romans-sur-Isère		1 800 €
Total tests réception			1 800 €
Topo	Portes-lès-Valence		2 800 €
TOTAL TOPO			2 800 €
Maîtrise d'œuvre	Alixan	Coussaud	8 200 €
Maîtrise d'œuvre	Bourg-lès-Valence	Bassin Godanger	3 500 €
Maîtrise d'œuvre	Marches	Av Gaud rue Ollat	100 €
Maîtrise d'œuvre	Marches	Noues	12 800 €
Maîtrise d'œuvre	Peyrus	Grande rue	1 400 €
Maîtrise d'œuvre	Romans-sur-Isère	ZI des chasses	9 000 €
Maîtrise d'œuvre	Valence	Bayot II	1 500 €
Maîtrise d'œuvre	Valence	Boulevard Tezier	5 000 €
Total maîtrise d'œuvre			41 500 €
TOTAL GÉNÉRAL			131 700 €

Annexe 6 - Urbanisme et assainissement

6.1 - Zonages assainissement

Système d'assainissement	Commune	Zonage existant	Date où le zonage a été approuvé par délibération
Valence	Alixan	oui	«Oui PLU approuvé le 09/10/2017 - Zonage assainissement annexé»
Barbières	Barbières	oui	«Oui PLU approuvé le 25/07/2017 - Zonage assainissement annexé»
AUCUN	Barcelonne	non	le POS valant PLU est caduc depuis le 27 mars 2017. application du RNU; Élaboration d'un nouveau PLU en cours (approuvé le 5 mars 2020)
Portes-lès-Valence	Beaumont-lès-Valence	oui	«Oui PLU approuvé le 27/09/2017 - Zonage assainissement annexé»
Beauregard-Baret	Beauregard-Baret	oui	«Révision du PLU du 18/11/2004 approuvée le 7/7/2014 Zonage assainissement en cours de révision»
Portes-lès-Valence	Beauvallon	oui	«Oui PLU approuvé le 25/02/2008 - Zonage assainissement en cours de révision»
Bésayes	Bésayes	oui	«Oui PLU approuvé le 30/08/2017 - Zonage assainissement annexé»
Romans-sur-Isère	Bourg-de-Péage	oui	«Oui 08/04/2013 - Zonage assainissement en cours de révision»
Valence	Bourg-lès-Valence	oui	«Oui PLU approuvé le 14/03/2019 Zonage assainissement et pluvial annexé et opposable au tiers»
Valence	Chabeuil	oui	«Approuvé le 19/12/2005 - Zonage assainissement en cours de révision»
Charpey	Charpey	oui	Oui PLU approuvé le 08/11/2011
Châteaudouble	Châteaudouble	oui	Oui PLU approuvé le 27/01/2016
Châteauneuf-sur-Isère	Châteauneuf-sur-Isère	oui	Oui PLU approuvé le 16/12/2011
Romans-sur-Isère	Châtillon-Saint-Jean	oui	«05/07/2016 (Approbation du PLU) - Zonage assainissement annexé»
Romans-sur-Isère	Chatuzange-le-Goubet	oui	«Oui PLU approuvé le 20/11/2012 - Révision en cours - Zonage assainissement annexé»
Romans-sur-Isère	Clérieux	oui	«Oui PLU approuvé le 08/08/2013 - Zonage assainissement annexé»
Combovin	Combovin		PLU en cours d'élaboration (approuvé le 3 février 2020)
Crépol	Crépol	oui	«Oui PLU approuvé le 23/05/2016 - Zonage assainissement annexé»
Portes-lès-Valence	Étoile-sur-Rhône	oui	«Oui PLU approuvé le 06/02/2014 - Zonage assainissement en cours de révision»
Eymeux	Eymeux	oui	«Oui PLU approuvé le 20/02/2017 - Zonage assainissement annexé»
Romans-sur-Isère	Génissieux	oui	«Oui PLU approuvé le 29/03/2018 - Zonage assainissement annexé»
Geyssans	Geyssans	oui	«PLU en cours d'élaboration (approuvé le 3 mars 2020) zonage assainissement non opposable au tiers»
ROMANS	Granges-les-Beaumont	oui	«PLU approuvé le 02/08/2011 - Zonage assainissement en cours de révision»
Saint-Nazaire-en-Royans	Hostun	oui	«Oui PLU approuvé le 13/02/2012 - Zonage assainissement annexé»
Jaillans	Jaillans	oui	«Oui PLU approuvé le 25/06/2018 - Zonage assainissement annexé»
La Baume-Cornillane	La Baume-Cornillane	oui	«PLU approuvé le 31/01/2019 - Zonage assainissement annexé»
Saint-Nazaire-en-Royans	La Baume-d'Hostun	oui	«révision du PLU approuvée le 28/06/2006 - Zonage d'assainissement annexé»
Le Chalon	Le Chalon	non	Non (Règlement National d'urbanisme -RNU)
Valence	Malissard	oui	«Oui PLU approuvé le 17/10/2017 - Zonage assainissement et zonage pluvial annexés»
Marches	Marches	oui	«Oui PLU approuvé le 28/01/2013 - Zonage assainissement annexé»
Miribel	Miribel	non	Non (RNU)
Portes-lès-Valence	Montéleger	oui	«Oui PLU approuvé le 14/12/2015 - Zonage assainissement et zonage pluvial annexés»
Valence	Montélier	oui	«Approbation du PLU : 16/09/2013vZonage assainissement en cours de révision»
Portes-lès-Valence	Montmeyran	oui	«Oui PLU approuvé le 26/09/2013vZonage assainissement en cours de révision»
Montmiral	Montmiral	oui	Oui PLU approuvé le 09/12/2013
Montrigaud	Montrigaud	non	Non (RNU)
Montvendre	Montvendre	non	le POS approuvé le 20/12/2001 est caduc depuis le 24/03/2017
Romans-sur-Isère	MOURS ST EUSEBE	oui	«Oui PLU approuvé le 05/09/2018 Zonage assainissement présenté en pièce complémentaire»
Ourches	Ourches	oui	Non (Carte Communale approuvée le 01/06/2017)
Parnans	Parnans	oui	Non (Carte Communale approuvée le 29/03/2005)
Romans-sur-Isère	Peyrins	oui	«PLU en cours de révision (approuvé le 25/02/2020) zonage assainissement annexé»
Peyrus	Peyrus	non	PLU invalidé par le TA - Application du RNU
Portes-lès-Valence	Portes-lès-Valence	oui	«PLU révisé approuvé le 06/02/2017 - Zonage assainissement en cours de révision»
Rochefort-Samson	Rochefort-Samson	oui	«Oui PLU approuvé le 3/03/2017 - Zonage assainissement annexé»
Romans-sur-Isère	Romans-sur-Isère	oui	«PLU révisé approuvé le 08/07/2013 - Zonage assainissement en cours de révision»
Valence	Saint-Marcel-lès-Valence	oui	«PLU révisé approuvé le 29/03/2006 - Révision en cours depuis 2015»
Saint-Bardoux	Saint-Bardoux	oui	«Oui PLU approuvé le 07/04/2006 - Zonage assainissement annexé»
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	Saint-Bonnet-de-Valclérieux	non	application du RNU
Saint-Christophe-et-le-Laris	Saint-Christophe-et-le-Laris	oui	«Carte Communale approuvée le 24/01/2013 - Zonage assainissement annexé»
Saint-Laurent-d'Onay	Saint-Laurent-d'Onay	non	application du RNU
Saint-Michel-sur-Savasse	Saint-Michel-sur-Savasse	oui	«Carte Communale approuvée le 06/01/2017 zonage d'assainissement intégré au rapport de présentation ; Opposable ? «
Romans-sur-Isère	Saint-Paul-lès-Romans	oui	«Oui PLU approuvé le 06/11/2007 Zonage assainissement annexé»
Saint-Vincent-la-Commanderie	Saint-Vincent-la-Commanderie	oui	Carte Communale approuvée le 07/09/2015
Triors	Triors	oui	«Oui PLU approuvé le 25/01/2017 Zonage assainissement annexé»
Upie	Upie	oui	PLU approuvé le 13/04/2017
Valence	Valence	oui	«Dernier PLU approuvé le 16/12/2013. En cours de révision Zonage assainissement en cours de révision»

6.2 - Nombre d'avis délivré par commune

Communes	2016	2017	2018	2019	2020
Alixan	63	78	66	36	76
Barbières	17	18	24	8	22
Barcelonne		2	5	1	7
Beaumont-lès-Valence	46	119	67	46	45
Beauregard-Baret	3	10	16	9	6
Beauvallon	15	9	12	10	51
Bésayes	32	20	18	37	27
Bourg-lès-Valence	75	80	60	47	43
Bourg-de-Péage	63	74	75	76	57
Chabeuil	47	44	57	34	28
Charpey	27	42	35	20	17
Châteaouble		1	5		6
Châteauneuf-sur-Isère	76	73	70	33	75
Châtillon-Saint-Jean	23	25	37	14	34
Chatuzange-le-Goubet	188	337	221	104	155
Clérieux	20	19	29	21	28
Combovin			7	4	6
Crépol	2	20	15	5	13
Étoile-sur-Rhône	86	90	74	37	47
Eymeux	39	32	28	29	30
Génissieux	64	77	57	36	52
Geysans	5	24	21	6	20
Granges-les-Beaumont	3	6	4	5	11
Hostun	28	22	24	13	31
Jaillans	30	41	27	13	14
La Baume-Cornillane	5	9	9	3	11
La Baume-d'Hostun	3	13	23	11	14
Le Chalon				2	2

Communes (suite)	2016	2017	2018	2019	2020
Malissard	58	57	54	40	34
Marches	22	14	14	14	19
Montéléger	18	13	27	12	21
Montélier	52	25	21	9	39
Montmeyran	50	57	54	21	13
Montmiral	6	19	17	8	16
Montvendre	1	1	26	4	16
Mours-Saint-Eusèbe	61	82	76	37	63
Ourches	5	5	14	5	9
Parnans	4	9	30	14	16
Peyrins	4	12	33	31	46
Peyrus			1		2
Portes-lès-Valence	48	55	45	58	33
Rochefort-Samson	10	25	22	19	27
Romans-sur-Isère	150	162	157	135	177
Saint-Marcel-lès-Valence	52	46	111	41	23
Saint-Bardoux	17	10	9	8	7
Saint-Bonnet-de-Valclérieux				1	1
Saint-Christophe-et-le-Laris	1	2	13	1	57
Saint-Laurent-d'Onay			1	2	19
Saint-Michel-sur-Savasse		6	10	16	31
Saint-Paul-lès-Romans	31	44	42	34	6
Saint-Vincent-la-Commanderie	7	14	12	16	31
Triors	14	5	6	2	5
Upie	36	32	30	20	24
Valence	268	309	365	225	268
Valherbasse	8	18	10	6	19
TOTAL	1883	2388	2286	1439	1950

Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune

Communes	Nombre de contrôles VRA
Alixan	1
Barbières	1
(La) Baume-Cornillane	32
(La) Baume-d'Hostun	2
Beaumont-lès-Valence	19
Bourg-lès-Valence	14
Bourg-de-Péage	7
Chabeuil	5
Charpey	2
Châteauneuf-sur-Isère	2
Châtillon-Saint-Jean	1
Chatuzange-le-Goubet	5
Clérieux	1
Étoile-sur-Rhône	2
Génissieux	1
Jaillans	1
Malissard	4
Marches	2

Montéléger	13
Montélier	1
Montmeyran	1
Montmiral	1
Montrigaud	1
Montvendre	1
Mours-Saint-Eusèbe	1
Parnans	3
Peyrus	2
Portes-lès-Valence	5
Rochefort-Samson	4
Romans-sur-Isère	37
Saint-Bardoux	1
Saint-Marcel-lès-Valence	38
Saint-Paul-lès-Romans	1
Saint-Christophe-et-le-Laris	6
Upie	18
Valence	70
TOTAL	306

8.1 - État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2020

Communes	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
Alixan	87	238	21	7	353
Barbières	17	35	17	6	75
Barcelonne	8	7	8	4	27
Beaumont-lès-Valence	9	267	75	2	353
Beauregard-Baret	9	19	6	1	35
Beauvallon	3	6	2	0	11
Bésayes	77	77	37	3	194
Bourg-de-Péage	92	198	25	9	323
Bourg-lès-Valence	20	195	32	8	255
Chabeuil	7	152	22	10	191
CHALON	4	43	13	3	63
Charpey	124	110	122	1	357
Châteaudouble	1	5	35	6	682
Châteauneuf-sur-Isère	210	495	18	6	220
Châtillon-Saint-Jean	40	109	39	5	368
Chatuzange-le-Goubet	167	189	43	3	236
Clérieux	4	167	11	1	51
Combovin	3	4	26	1	110
Crépol	5	84	7	0	28
Étoile-sur-Rhône	17	71	36	8	271
Eymeux	43	127	10	1	143
Génissieux	0	132	24	3	153
Geyssans	10	123	17	0	143
Granges-les-Beaumont	3	111	22	2	125
Hostun	17	80	9	1	72
Jaillans	38	26	22	8	151
La Baume-Cornillane	13	121	15	0	94
La Baume-d'Hostun	15	47	4	1	14
Le Chalon	1	3	15	0	309
Malissard	8	353	24	1	274
Marches	156	39	36	2	120
Miribel	19	68	16	1	44
Montéléger	4	31	5	0	38
Montélier	13	67	99	11	356
Montmeyran	17	242	75	3	298
Montmiral	15	132	70	4	199
Montrigaud	5	136	19	1	56
Montvendre	2	17	10	7	263
Mours-Saint-Eusèbe	12	259	25	3	118
Ourches	9	60	28	1	135
Parnans	7	92	66	0	444
Peyrins	5	425	51	5	174
Peyrus	1	2	1	1	5
Portes-lès-Valence	7	66	22	3	216
Rochefort-Samson	54	137	33	6	476
Romans-sur-Isère	164	360	62	13	180
Saint-Bardoux	6	161	40	0	206
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	2	38	14	1	55
Saint-Christophe-et-le-Laris	30	65	52	5	152
Saint-Laurent-d'Onay	1	34	10	0	45
Saint-Marcel-lès-Valence	29	186	28	7	250
Saint-Michel-sur-Savasse	8	65	26	1	100
Saint-Paul-lès-Romans	56	109	14	0	179
Saint-Vincent-la-Commanderie	20	20	35	4	79
Triors	7	117	16	0	140
Upie	9	44	31	3	86
Valence	10	199	54	11	274
TOTAL	1 720	6 765	1 695	194	10 369

8.2 - Détail par commune du nombre d'installations et des diagnostics réalisés

Les données présentées sont entachées d'une certaine incertitude, dans la mesure où les campagnes de diagnostics initiaux n'ont pas encore été réalisées sur toutes les communes du territoire.

Communes	Année de réalisation de la dernière campagne de diagnostic	Nombre d'installations ANC estimé fin 2020	Nombre d'installations créées en 2020	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle SPANC estimé fin 2020	Nombre d'installations n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle SPANC estimé fin 2020
Alixan	2019	383	2	342	41
Barbières	2020	90	1	90	0
Barcelonne	2013-2014	170	1	161	9
Beaumont-lès-Valence	2011-2012	425	2	370	55
Beauregard-Baret	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	108	1	34	74
Beauvallon	2009	44		47	0
Bésayes	2018/2019	159	1	147	12
Bourg-de-Péage	2018	293	4	298	0
Bourg-lès-Valence	2013	279	1	273	6
Chabeuil	2007-2009	723	8	731	0
Charpey	2007-2008	283	3	285	0
Châteaudouble	??	154	1	16	138
Châteauneuf-sur-Isère	2017-2018	632	5	685	0
Châtillon-Saint-Jean	2006	220	1	167	53
Chatuzange-le-Goubet	campagne en cours en 2021	862	3	288	574
Clérieux	2010	253	1	196	57
Combovin	2013-2014	91		97	0
Crépol	2006-2007	138		140	0
Étoile-sur-Rhône	2010-2011	519	2	491	28
Eymeux	2020-2021	206	1	115	19
Génissieux	2011-2013	155		142	13
Geysans	2009	189	2	191	0
Granges-les-Beaumont	2010	168	2	125	43
Hostun	2014	172		109	63
Jaillans	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	176	1	76	100
La Baume-Cornillane	2013	167		166	1
La Baume-d'Hostun	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	69		58	11
Le Chalon	2008-2009	88		82	6
Malissard	2011	404	1	371	33
Marches	2007-2008	202		78	124
Miribel	2005	155		119	36
Montéléger	2010-2011	217	1	166	51
Montélier	2009	437	1	264	173
Montmeyran	2013-2014	532	2	408	124
Montmiral	2007	196		198	0
Montrigaud	2005-2006	172	1	175	0
Montvendre	2013-2014	256		224	32
Mours-Saint-Eusèbe	2007	318	7	314	4
Ourches	2019	115	5	80	35
Parnans	2009-2010	157	1	141	16
Peyrins	2007-2009	519	7	496	23
Peyrus	2013-2014	86	2	75	11
Portes-lès-Valence	2012	94		94	0
Rochefort-Samson	2017	224		193	31
Romans-sur-Isère	2004-2005	654	7	654	0
Saint-Bardoux	2009-2010	226	1	206	20
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	2006	64		66	0
Saint-Christophe-et-le-Laris	2005	136	1	136	0
Saint-Laurent-d'Onay	2006	45		47	0
Saint-Marcel-lès-Valence	2013	337		259	78
Saint-Michel-sur-Savasse	2009	129		94	35
Saint-Paul-lès-Romans	2005-2006	199	2	166	33
Saint-Vincent-la-Commanderie	2007-2008	67		69	0
Triors	2006-2007	156	4	126	30
Upie	2008	294		391	0
Valence	2012	357	1	361	0
TOTAL		13964	87	11893	2192

Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune

Collectivité/prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de l'agglomération	Communes	Tarifs service assainissement collectif de valence romans agglomération 2019 (hors agence de l'eau)		Tarifs service assainissement collectif de valence romans agglomération 2020 (hors agence de l'eau)								Augmentation par rapport à 2019 pour une facture de 120 m ³ (en intégrant la redevance Agence de l'Eau de 0,165 € TTC par m ³)
		Montant en € TTC pour 120 m ³ en 2019	€ TTC/m ³ pour une facture de 120 m ³	Part fixe		Part variable		Montant en € ht pour 120 m ³ en 2020	€ HT/M ³	Montant en € ttc pour 120 m ³ en 2020	€ TTC/M ³ POUR UNE FACTURE DE 120 M ³	
				VRA	VEO-LIA	VRA	VEO-LIA					
SIE PLAINE DE Valence	Alixan	174,02	1,45	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE Barbières Bésayes	Barbières	167,98	1,40	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	2,85%
SIE SUD VALENTINOIS	Beaumont-lès-Valence	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
SIE Rochefort-Samson	Beauregard-Baret	171,44	1,43	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Beauvallon	172,47	1,44	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,46%
	Bésayes	170,67	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,41%
VEOLIA	Bourg-de-Péage	175,09	1,46	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	0,20%
EAU DE Valence ROMANS AGGLO	Bourg-lès-Valence	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
SIE PLAINE DE Valence	Chabeuil	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
SIE Charpey-ST VINCENT	Charpey	174,02	1,45	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,00%
Châteaudouble	Châteaudouble	122,80	1,02	31,60		0,764		123,28	1,03	135,61	1,13	8,48%
SIE PLAINE DE Valence	Châteauneuf-sur-Isère	171,52	1,43	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,96%
VEOLIA	CHATILLON ST JEAN	172,05	1,43	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	1,78%
VEOLIA	Chatuzange-le-Goubet	175,09	1,46	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	0,20%
VEOLIA	Clérieux	168,12	1,40	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	3,90%
SIE SUD VALENTINOIS	Combovin	171,60	1,43	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,92%
SIE HERBASSE	Crépol	166,38	1,39	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	3,74%
SIE SUD VALENTINOIS	Étoile-sur-Rhône	174,02	1,45	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	-0,34%
SIE Rochefort-Samson	Eymeux	168,66	1,41	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	2,48%
VEOLIA	Génissieux	169,24	1,41	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	3,29%
SIE HERBASSE	Geyssans	170,75	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,36%
VEOLIA	Granges-les-Beaumont	171,55	1,43	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	2,05%
SIE Rochefort-Samson	Hostun	171,05	1,43	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,21%
SIE Rochefort-Samson	Jaillans	171,17	1,43	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,14%
SIE SUD VALENTINOIS	La Baume-Cornillane	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
EAU DE Valence ROMANS AGGLO	La Baume-d'Hostun	169,86	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,84%
SIE PLAINE DE Valence	Malissard	169,62	1,41	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,97%
SIE Rochefort-Samson	Marches	171,83	1,43	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,80%
SIE HERBASSE	Miribel (Valherbasse)	174,02	1,45	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Montéléger	163,31	1,36	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	5,47%
SIE PLAINE DE Valence	Montélier	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
SIE SUD VALENTINOIS	Montmeyran	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
SIE HERBASSE	Montmiral	158,97	1,32	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	8,02%
Montrigaud	Montrigaud (Valherbasse)	160,86	1,34	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	6,89%
Montvendre	Montvendre	140,40	1,17	36,40		0,824		135,28	1,13	148,81	1,24	4,81%
VEOLIA	Mours-Saint-Eusèbe	175,09	1,46	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	0,20%
SIE SUD VALENTINOIS	Ourches	174,02	1,45	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Parnans	158,96	1,32	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	8,03%
VEOLIA	Peyrins	166,33	1,39	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	4,89%
Peyrus	Peyrus	70,99	0,59	0,00	22,830	0,174	0,262	75,15	0,63	82,67	0,69	12,04%
EAU DE Valence ROMANS AGGLO	Portes-lès-Valence	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
SIE Rochefort-Samson	Rochefort-Samson	166,95	1,39	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	3,42%
VEOLIA	Romans-sur-Isère	175,09	1,46	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	0,20%
SIE VEAUNE	Saint-Bardoux	174,02	1,45	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Saint-Bonnet-de-Valclérieux (Valherbasse)	167,56	1,40	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	3,08%
SIE HERBASSE	Saint-Christophe-et-le-Larris	171,13	1,43	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,17%
SIE HERBASSE	Saint-Laurent-d'Onay	165,07	1,38	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	4,47%
SIE HERBASSE	Saint-Michel-sur-Savasse	168,80	1,41	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	2,41%
VEOLIA	Saint-Paul-lès-Romans	166,11	1,38	8,70	10,540	0,557	0,617	160,12	1,33	176,13	1,47	5,02%
SIE Charpey-ST VINCENT	Saint-Vincent-la-Commanderie	167,97	1,40	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	2,86%
SIE PLAINE DE Valence	Saint-Marcel-lès-Valence	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
SIE HERBASSE	Triors	164,67	1,37	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	4,69%
SIE SUD VALENTINOIS	Upie	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%
EAU DE Valence ROMANS AGGLO	Valence	169,84	1,42	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	1,85%

Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune

Collectivité/Prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de VRSRA	Communes	Volume facturé en 2020 (sans les industriels)	Nombre d'abonnés fin 2020
SIE PLAINE DE Valence	Alixan	95 402	797
SIE Barbières Bésayes	Barbières	41 111	412
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Beaumont-lès-Valence	164 001	1 585
SIE Rochefort-Samson	Beauregard-Baret	29 108	255
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Beauvallon	49 043	615
SIE Barbières Bésayes	Bésayes	45 499	419
VEOLIA	Bourg-de-Péage	423 598	5 052
EAU DE Valence ROMANS AGGLO	Bourg-lès-Valence	945 142	7 206
SIE PLAINE DE Valence	Chabeuil	233 912	2 816
SIE Charpey-ST VINCENT	Charpey	29 895	287
Châteaudouble	Châteaudouble	13 050	117
SIE PLAINE DE Valence	Châteauneuf-sur-Isère	84 609	983
VEOLIA	Chatillon-Saint-Jean	41 390	386
VEOLIA	Chatuzange-le-Goubet	193 477	1 953
VEOLIA	Clérieux	67 117	715
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Combovin	10 997	135
SIE HERBASSE	Crépol	11 871	140
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Étoile-sur-Rhône	201 918	1 788
SIE Rochefort-Samson	Eymeux	25 825	237
VEOLIA	Génissieux	103 304	907
SIE HERBASSE	Geysans	13 736	113
VEOLIA	Granges-les-Beaumont	32 096	282
SIE Rochefort-Samson	Hostun	27 356	285
SIE Rochefort-Samson	Jaillans	25 995	206
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	La Baume-Cornillane	4 959	55
La Baume-d'Hostun	La Baume-d'Hostun	50 099	203
SIE PLAINE DE Valence	Malissard	115 951	1 141
SIE Rochefort-Samson	Marches	20 655	174
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Montéléger	115 878	380
SIE PLAINE DE Valence	Montéliér	147 258	1 521
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Montmeyran	77 769	817
SIE HERBASSE	Montmiral	8 523	85
Montvendre	Montvendre	27 234	320
VEOLIA	Mours-Saint-Eusèbe	94 038	1 181
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Ourches	1 236	17
SIE HERBASSE	Parnans	15 369	118
VEOLIA	Peyrins	87 189	692
Peyrus	Peyrus	29 982	241
EAU DE Valence ROMANS AGGLO	Portes-lès-Valence	392 793	3 961
SIE Rochefort-Samson	Rochefort-Samson	22 817	205
VEOLIA	Romans	1 652 316	17 922
SIE VEAUNE	Saint-Bardoux	6 409	65
SIE HERBASSE	Saint-Christophe-et-le-Larris	8 522	120
SIE HERBASSE	Saint-Laurent-d'Onay	1 991	26
SIE HERBASSE	Saint-Michel-sur-Savasse	12 644	134
VEOLIA	Saint-Paul-lès-Romans	83 508	737
SIE Charpey-ST VINCENT	Saint-Vincent-la-Commanderie	18 476	193
SIE PLAINE DE Valence	Saint-Marcel-lès-Valence	261 032	2 495
SIE HERBASSE	Triors	14 583	105
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Upie	28 486	364
EAU DE Valence ROMANS AGGLO	Valence	3 563 784	22 682
SIE HERBASSE	Valherbasse	12 542	120
	TOTAUX	9 785 495	83 765

Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE			
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
AGRANA FRUIT France	ASD nouvelles modalités	Valence	1039B - transformation et conservation de fruits
ALMECA INDUSTRIE	0 rejet EUND	Valence	2562B - Mécanique industrielle
AMPLITUDE	ASD nouvelles modalités	Valence	3250A - Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
AVIPUR	0 rejet EUND	Valence	8129A - désinfection, désinsectisation, dératissage
BOIRON FRERES SAS	ASD nouvelles modalités	Châteauneuf-sur-Isère	1039B - transformation et conservation de fruits
BRASSERIE LA PLEINE LUNE	ASD nouvelles modalités	Chabeuil	1105Z - Fabrication de bière
CASERNE BAQUET - 1ER REGIMENT SPAHIS	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	Caserne militaire - entretien et maintenance de véhicules
CEC (COMPAGNIE EUROPEENNE CARTONNAGE) (devenue CEC PACKAGING)	ASD nouvelles modalités	Valence	1721B - Fabrication de cartonnages
CH Valence	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	Centre hospitalier
CLEAN CAR	ASD nouvelles modalités	Valence	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
C'PRO (LAUTAGNE)	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
CROUZET AUTOMATISMES	ASD nouvelles modalités	Valence	2733Z - fabrication de matériel d'installation électrique
DACD	ASD nouvelles modalités	Saint-Marcel-lès-Valence	4671Z - commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
DAVID CHOSSON	0 rejet EUND	Valence	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
EBG COMPOSITE	0 rejet EUND	Valence	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
EOLANE	ASD nouvelles modalités	Valence	2612Z - fabrication de cartes électroniques assemblées
ERMOVAL	0 rejet EUND	Valence	2899B - Fabrication d'autres machines spécialisées
ESPACE INTERCOMMUNAL ANIMALIER DE Valence (ASPA + FOURRIERE)	ASD nouvelles modalités	Valence	9499Z - autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
ESPACE VOLAILLES	ASD nouvelles modalités	Chabeuil	4789Z - autres commerces de détail sur évenitaires et marchés
EVVA - GROUPE CORIANCE	ASD nouvelles modalités	Valence	3530Z - production et distribution de vapeur et d'air conditionné
FRANCE FAST FOOD DISTRIBUTION (ex DIKA SARL)	Convention - En attente de mise à jour	Malissard	4632A - commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
GEANT CASINO Valence SUD	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	Supermarché + restauration collective
GROUPE SCAPA France	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	2219Z - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
LANCEL'EAU	ASD nouvelles modalités	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
LEYBOLD France (ex-OERLIKON)	ASD nouvelles modalités	Bourg-lès-Valence	2813Z - fabrication d'autres pompes et compresseurs
LVI Valence (ex CLEAN Valence)	ASD nouvelles modalités	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
MARKAL	ASD nouvelles modalités	Saint-Marcel-lès-Valence	4638B - commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaires spécialisé divers
MARKEM IMAJE	ASD nouvelles modalités	Bourg-lès-Valence	4669B - commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
MC COATING (BIOUSSE)	Arrêté - En attente de mise à jour	Bourg-lès-Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
ONYX	ASD nouvelles modalités	Valence	3811Z - collecte des déchets non dangereux
PDM (PROTECTION ET DECORATION DES METAUX)	0 rejet EUND	Bourg-lès-Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
PEUGEOT SOVACA	ASD nouvelles modalités	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Valence)	ASD nouvelles modalités	Valence	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
SFS GROUP SAS (INTEC)	Convention - En attente de mise à jour	Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
SICOIT	0 rejet EUND	Chabeuil	4661Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole
SKF	Arrêté	Châteauneuf-sur-Isère	3030Z - construction aéronautique et spatiale
SOLE MIO	ASD nouvelles modalités	Malissard	1085Z - fabrication de plats préparés
SOLYSTIC Alixan	ASD nouvelles modalités	Alixan	3320C - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SOLYSTIC BLV	ASD nouvelles modalités	Bourg-lès-Valence	3320C - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SPLIT (site avenue de lyon)	ASD nouvelles modalités	Bourg-lès-Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
THALES AVIONICS	ASD nouvelles modalités	Valence	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
UCC COFFEE (Ex.UNITED COFFEE Ex CAFE PIVARD)	ASD nouvelles modalités	Valence	1083Z - Transformation du thé et du café
VERDUN PRESSING	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	Pressing
YVES BEGOU	0 rejet EUND	Valence	4331Z - travaux de plâtrerie
ZIMMER BIOMET	ASD nouvelles modalités	Valence	4646Z - commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits pharmaceutiques
ZIMMER BIOMET	ASD nouvelles modalités	Valence	4646Z - commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits pharmaceutiques
SOLYSTIC Alixan	ASD nouvelles modalités	Alixan	3320C - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SOLYSTIC BLV	ASD nouvelles modalités	Bourg-lès-Valence	3320C - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SPLIT (site avenue de lyon)	ASD nouvelles modalités	Bourg-lès-Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
THALES AVIONICS	ASD nouvelles modalités	Valence	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
UCC COFFEE (Ex.UNITED COFFEE Ex CAFE PIVARD)	ASD nouvelles modalités	Valence	1083Z - Transformation du thé et du café
VERDUN PRESSING	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	Pressing
YVES BEGOU	0 rejet EUND	Valence	4331Z - travaux de plâtrerie
ZIMMER BIOMET	ASD nouvelles modalités	Valence	4646Z - commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits pharmaceutiques

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PORTE-LES-VALENCE

Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
ALAIN MILLIAT	ASD nouvelles modalités	Valence	1032Z – Préparation de jus de fruits et légumes
ANDROS FRUIVAL	ASD nouvelles modalités	Portes-lès-Valence	1032Z – Préparation de jus de fruits et légumes
BRIOCHE PASQUIER	ASD nouvelles modalités	Étoile-sur-Rhône	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
CARROSSERIE HORIZON	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
DAIMLER CHRYSLER / MERCEDES BENZ	0 rejet EUND	Étoile-sur-Rhône	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	3831Z - démantèlement d'épave
HM CLAUSE	Arrêté - En attente de mise à jour	Portes-lès-Valence	0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
IBE TEXTILE COLORS	ASD nouvelles modalités	Beaumont-lès-Valence	1330Z - ennoblissement textile
LABORATOIRE OXENA	Arrêté + Convention - En attente de mise à jour	Portes-lès-Valence	2041Z – Fabrication et conditionnement d'eau de javel, d'eau osmo-sée et de détergents
PÂTISSERIE PASQUIER	ASD nouvelles modalités	Étoile-sur-Rhône	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PETIT FORESTIER	ASD nouvelles modalités	Portes-lès-Valence	7712F - location et location/bail de camions
POLYTECHNYL (ex RHODIA OPERATIONS, ex SOLVAY)	ASD nouvelles modalités	Valence	2060Z - fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
RC TRAITEMENT	ASD nouvelles modalités	Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
SCANIA	ASD nouvelles modalités	Portes-lès-Valence	4519Z-Commerce d'autres véhicules automobiles
SNCF TRACTION RHONE-ALPES	Convention - En attente de mise à jour	Portes-lès-Valence	4910Z - transport ferroviaire interurbain de voyageur
THERMATIS TECHNOLOGIES	ASD nouvelles modalités	Portes-lès-Valence	2825Z - fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels
TILET RECUPERATION	Arrêté - En attente de mise à jour	Portes-lès-Valence	3832Z - récupération de déchets triés

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS

Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
26H7	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
AD LUCEM	ASD nouvelles modalités	Châteauneuf-sur-Isère	2030Z - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
AKWEL (ex MGI COUTIER) Usine B	Arrêté - En attente de mise à jour	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
ARCM 26	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2593Z - fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
ARU MECANIQUE INDUSTRIE	ASD nouvelles modalités	Génissieux	2562B - Mécanique industrielle
BERNARD ROYAL DAUPHINE (BRD)	ASD nouvelles modalités	Chatuzange-le-Goubet	1012Z - Transformation et conservation de la viande de volaille
CARBEC	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
CHARIGNON	0 rejet EUND	Chatuzange-le-Goubet	2511Z - fabrication de structures métalliques et de parties de structures
DELIFRANCE (ex APPETIT DE France)	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
DESMET	0 rejet EUND	Châteauneuf-sur-Isère	2562B - Mécanique industrielle
DROME SALAISONS	ASD nouvelles modalités	Bourg-de-Péage	1013A - préparation industrielle de produits à base de viandes
EARL OCTAVEON	Arrêté - En attente de mise à jour	Chatillon-Saint-Jean	Production de noix sèches
EVJ CET	0 rejet EUND	Chatuzange-le-Goubet	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
FLORIAN MATHIEU	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusèbe	4331Z - travaux de plâtrerie
"FRAMATOME (AREVA NP (anciennement F.B.F.C.))"	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	2446Z - Elaboration et transformation de matières nucléaires
FROMAGERIE ALPINE	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	1051C - fabrication de fromages
GUICHARD RODAGE	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
ISRA	ASD nouvelles modalités	Mours-Saint-Eusèbe	2229B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
KROHNE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2651B - fabrication d'instrumentation scientifique et technique
LEON VEYRET CHAUDRONNERIE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2529Z - fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
LOGELIS	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
LUBRILOG	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2059Z - fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
LYON BISCUIT (ex. ESAL SAS)	ASD nouvelles modalités	Clérieux	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation
MECA MOURS	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusèbe	2562B - Mécanique industrielle
MES DELICES BRIOCHES	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
NEGOMETAL	Arrêté - En attente de mise à jour	Romans-sur-Isère	3832Z - récupération de déchets triés
ONYX (ex. société SANET)	CSD - En attente de mise à jour	Chatuzange-le-Goubet	3811Z - Collecte des déchets non dangereux
PODIS	ASD nouvelles modalités	Bourg-de-Péage	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PREMIUM	ASD nouvelles modalités	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
REFUGE DES BERAUDS	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
ROMANS VIANDE	ASD nouvelles modalités	Peyrins	4632A - commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
SARL DROME COULEURS	0 rejet EUND	Génissieux	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
SERRET MECANIQUE	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
SGS AGRAL - RAVIOLES DE LA MERE MAURY	ASD nouvelles modalités	Mours-Saint-Eusèbe	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
SOCIETE NOUVELLE DES DOUCEURS DE JACQUE-MART	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation
ST JEAN BDP	ASD nouvelles modalités	Bourg-de-Péage	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
ST JEAN SAS ROMANS	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
TANNERIES ROUX	ASD nouvelles modalités	Romans-sur-Isère	1511Z - apprêt et tannage des cuirs, préparation et teinture des fourrures
TRAITEMENT DES MÉTAUX DAUPHINOIS SIC (TMD)	Arrêté + Convention - En attente de mise à jour	Bourg-de-Péage	2561Z – Traitement et revêtement des métaux

AUTRES STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

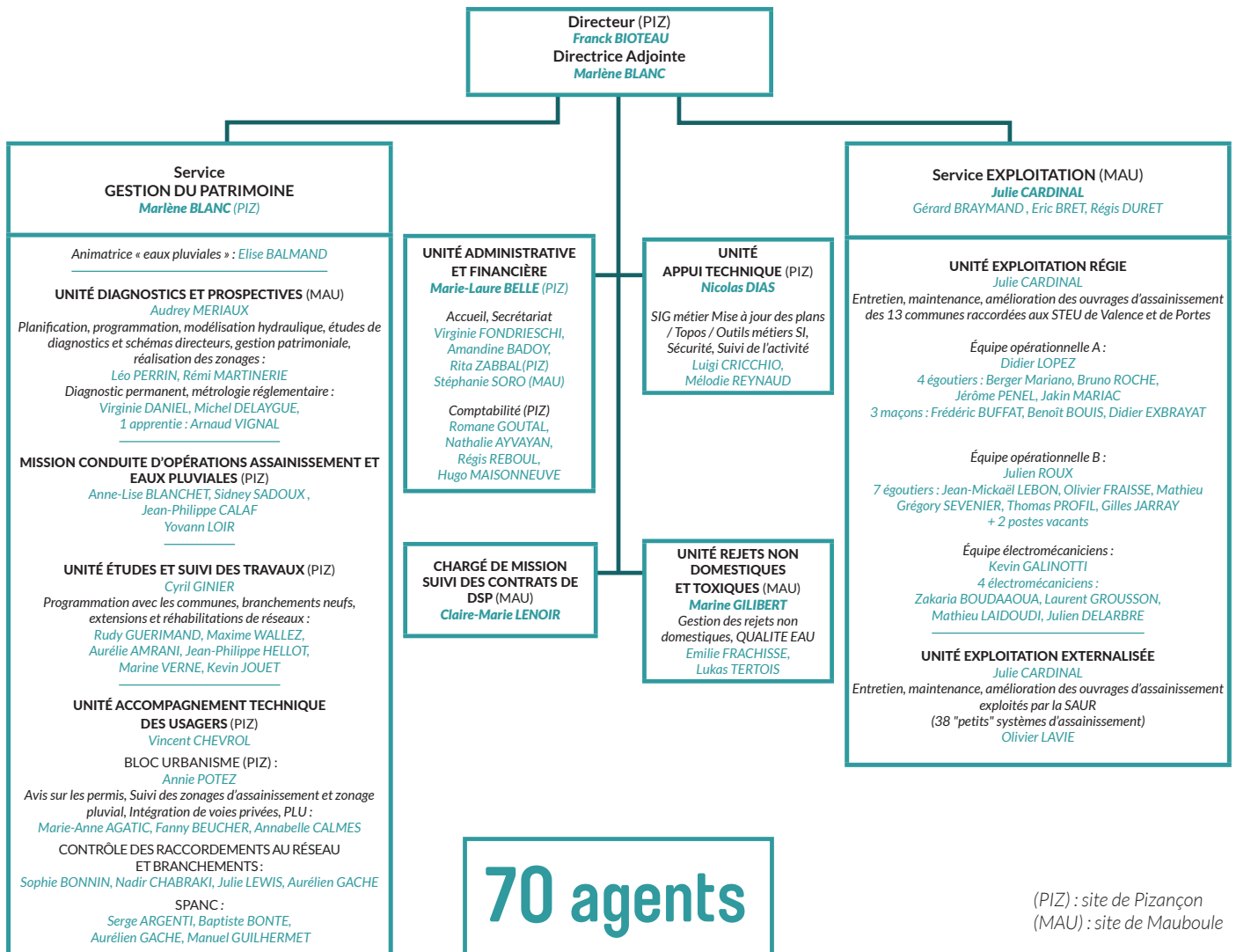
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
ALEXANDRE MATHIEU	0 rejet EUND	Parnans	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
BILLARD SA	0 rejet EUND	Châteauneuf-sur-Isère	2550B - découpage, emboutissage
DIDIER POTHIN NOIR	0 rejet EUND	Upie	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
JULLIEN LOGISTIQUE (ex DROME LAPINS)	Arrêté + Convention - En attente de mise à jour	Crépol	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
RAINIER MOUTOT	0 rejet EUND	Châteaouble	4331Z - travaux de plâtrerie

Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette

TABLEAU DU PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE ANNUEL
DU 01/01/N AU 31/12/N FINANCE ACTIVE MAI 2021

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	16 345 872,18 €	1 083 461,29 €	453 505,94 €	1 536 967,23 €	15 262 410,89 €
2022	15 262 410,89 €	953 940,37 €	403 993,58 €	1 357 933,95 €	14 308 470,52 €
2023	14 308 470,52 €	980 389,56 €	375 870,54 €	1 356 260,10 €	13 328 080,96 €
2024	13 328 080,96 €	997 930,02 €	347 458,51 €	1 345 388,53 €	12 330 150,94 €
2025	12 330 150,94 €	978 363,18 €	319 638,36 €	1 298 001,54 €	11 351 787,76 €
2026	11 351 787,76 €	965 700,97 €	291 056,31 €	1 256 757,28 €	10 386 086,79 €
2027	10 386 086,79 €	929 462,93 €	271 220,17 €	1 200 683,10 €	9 456 623,86 €
2028	9 456 623,86 €	891 550,05 €	248 621,83 €	1 140 171,88 €	8 565 073,81 €
2029	8 565 073,81 €	876 024,47 €	227 321,56 €	1 103 346,03 €	7 689 049,34 €
2030	7 689 049,34 €	885 225,32 €	205 155,07 €	1 090 380,39 €	6 803 824,02 €
2031	6 803 824,02 €	885 260,48 €	178 756,52 €	1 064 017,00 €	5 918 563,54 €
2032	5 918 563,54 €	557 824,50 €	155 814,74 €	713 639,24 €	5 360 739,04 €
2033	5 360 739,04 €	519 766,61 €	142 040,79 €	661 807,40 €	4 840 972,43 €
2034	4 840 972,43 €	349 630,49 €	130 186,10 €	479 816,59 €	4 491 341,94 €
2035	4 491 341,94 €	341 418,74 €	118 251,78 €	459 670,52 €	4 149 923,20 €
2036	4 149 923,20 €	320 166,74 €	109 735,75 €	429 902,49 €	3 829 756,46 €
2037	3 829 756,46 €	327 951,33 €	98 772,76 €	426 724,09 €	3 501 805,13 €
2038	3 501 805,13 €	317 769,80 €	90 202,14 €	407 971,94 €	3 184 035,41 €
2039	3 184 035,41 €	260 448,91 €	76 496,31 €	336 945,22 €	2 923 586,50 €
2040	2 923 586,50 €	265 219,51 €	68 413,79 €	333 633,30 €	2 658 366,99 €
2041	2 658 366,99 €	270 157,77 €	60 156,54 €	330 314,31 €	2 388 209,22 €
2042	2 388 209,22 €	128 082,57 €	51 671,45 €	179 754,02 €	2 260 126,65 €
2043	2 260 126,65 €	128 224,68 €	48 841,84 €	177 066,52 €	2 131 901,97 €
2044	2 131 901,97 €	128 373,34 €	43 880,68 €	172 254,02 €	2 003 528,63 €
2045	2 003 528,63 €	128 528,63 €	41 162,89 €	169 691,52 €	1 875 000,00 €
2046	1 875 000,00 €	125 000,00 €	38 437,50 €	163 437,50 €	1 750 000,00 €
2047	1 750 000,00 €	125 000,00 €	35 875,00 €	160 875,00 €	1 625 000,00 €
2048	1 625 000,00 €	125 000,00 €	33 312,50 €	158 312,50 €	1 500 000,00 €
2049	1 500 000,00 €	125 000,00 €	29 250,00 €	154 250,00 €	1 375 000,00 €
2050	1 375 000,00 €	125 000,00 €	26 812,50 €	151 812,50 €	1 250 000,00 €
2051	1 250 000,00 €	125 000,00 €	24 375,00 €	149 375,00 €	1 125 000,00 €
2052	1 125 000,00 €	125 000,00 €	21 937,50 €	146 937,50 €	1 000 000,00 €
2053	1 000 000,00 €	125 000,00 €	19 500,00 €	144 500,00 €	875 000,00 €
2054	875 000,00 €	125 000,00 €	17 062,50 €	142 062,50 €	750 000,00 €
2055	750 000,00 €	125 000,00 €	14 625,00 €	139 625,00 €	625 000,00 €
2056	625 000,00 €	125 000,00 €	12 187,50 €	137 187,50 €	500 000,00 €
2057	500 000,00 €	125 000,00 €	9 750,00 €	134 750,00 €	375 000,00 €
2058	375 000,00 €	125 000,00 €	7 312,50 €	132 312,50 €	250 000,00 €
2059	250 000,00 €	125 000,00 €	4 875,00 €	129 875,00 €	125 000,00 €
2060	125 000,00 €	125 000,00 €	2 437,50 €	127 437,50 €	0,00 €
TOTAL		16 345 872,26 €	4 855 975,95 €	21 201 848,21 €	

Annexe 13 - Organigramme de la direction de l'assainissement





valence
ROMANS
AGGLO

Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9
Valenceromansagglo.fr

